

PORTER A CONNAISSANCE

du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

BESSIN

RAPPORT ECRIT

Février 2015

TABLE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AB : Agriculture Biologique

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

FREDON : Fédération REgionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

FTP : File Transfer Protocol (protocole de transfert de fichiers)

Kteq CO₂ : Kilotonnes en équivalent CO₂

MAEt : Mesures Agro-Environnementales territorialisées

MAEc : Mesures Agro-Environnementales et climatiques

PGB : Plan de Gestion du Bocage

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PnrMCB : Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

RIS : Relais Informations Service

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

SIAEP : Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable

SIG : Système d'Information Géographique

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

*Le présent Porter à Connaissance a été réalisé
par l'équipe technique du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin*

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	2
Contenu.....	2
Utilisation.....	2
Mode d'emploi des fiches.....	3
LE PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN.....	4
Qu'est ce qu'un Parc ?.....	4
Le PnrMCB.....	4
LA CHARTE 2010-2022 DU PARC.....	6
Qu'est ce que la Charte d'un Parc ?.....	6
La Charte du PnrMCB.....	6
La Charte du Parc et les documents d'urbanisme.....	6
ORIENTATION 1.....	8
ORIENTATION 2.....	9
ORIENTATION 3	10
ORIENTATION 4.....	12
ORIENTATION 5.....	14
ORIENTATIONS 6 ET 7.....	16
ORIENTATIONS 8 ET 9.....	18
PLAN DE PARC.....	20
ANNEXES.....	25
Glossaire.....	26
Bibliographie.....	27
Documents disponibles sur le serveur FTP.....	28
Données SIG disponibles sur le serveur FTP.....	29

INTRODUCTION

Le présent « Porter à Connaissance du Parc » comprend les informations, dont le Parc dispose, et jugées utiles pour l'élaboration de votre document d'urbanisme.

Il a pour principal objectif **de contribuer à la préparation du projet et de faciliter la mise en œuvre de la Charte** dans les documents d'urbanisme (Mesure 19 de la Charte du Parc).

Le Parc réalise ce « Porter à Connaissance du Parc » dans le cadre de sa mission d'accompagnement des collectivités pour l'élaboration de leur document d'urbanisme et de son rôle de Personne Publique Associée.

Contenu

Le « Porter à Connaissance du Parc » comporte un rapport écrit et un accès FTP.

Rapport écrit

Le rapport écrit se divise deux parties :

- Le Parc et la Charte du Parc : Informations générales sur le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, et la Charte 2010-2022 du Parc.
- Les orientations de la Charte : Pour chacune des orientations de la Charte concernant l'urbanisme, une fiche ainsi qu'une carte sont fournies. Le mode d'emploi des fiches est présenté à la page suivante. Les cartes accompagnant les fiches sont des cartes de synthèses qui ont pour principal objectif d'illustrer le contenu des fiches. Elles ne représentent en aucun cas l'exhaustivité des connaissances du Parc dans les thématiques concernées.

Les mots suivis d'un astérisque * sont définis dans le glossaire.

Accès FTP

Le Parc met à disposition, de la communauté de communes et du bureau d'études chargé de la réalisation du document d'urbanisme, un certain nombre d'études, de documents et de données sur le serveur FTP du Parc.

Utilisation

Les informations contenues dans le rapport écrit et sur le serveur FTP du Parc ont vocation à nourrir le projet des collectivités. Elles pourront donc être reprises, sous réserve d'en citer la source, dans les différentes pièces du document d'urbanisme.

Les informations fournies concernent uniquement la partie du Bessin appartenant au territoire du PnrMCB. Celle-ci est désignée dans le présent Porter à Connaissance « partie Parc du Bessin ».

Toutes les cartes réalisées par le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin sont soumises à des droits d'utilisation particuliers. Toute publication ou reproduction de ces cartes doit faire l'objet d'une demande écrite auprès du Parc.

Pour toutes questions ou contact :

RIMBERT Joëlle

02 33 71 61 90

jrimbert@parc-cotentin-bessin.fr

Mode d'emploi des fiches

Informations dont dispose le Parc sur le territoire. Ces informations, non-exhaustives, doivent permettre d'alimenter les réflexions, d'attirer l'attention sur des points nécessitant une vigilance particulière, et de souligner les enjeux spécifiques liés aux principes de la Charte.

Elles pourront être reprises en totalité ou partiellement dans le rapport de présentation mais n'ont pas vocation à se substituer à l'analyse du territoire.

Liste des principales études (études techniques, rapport de stage...) et publications (techniques, touristiques...) dont le Parc dispose.

Les études sont soit disponibles sur le serveur FTP du Parc (liste fournie en annexe), soient consultables au siège administratif du Parc. Les publications sont quant à elles téléchargeables sur le site internet du Parc dans la rubrique Téléchargements.

Pour obtenir les références complètes des études et publications citées, veuillez contacter le Parc.

Liste des principales actions (missions assurées par le Parc, projets pilotés par le Parc...) et politiques (politiques d'aides et/ou d'accompagnement) actuellement menées par le Parc.

Ces actions et politiques sont conduites grâce aux soutiens et aux contributions de nombreux partenaires.

Pour obtenir, les descriptions détaillées des actions et politiques citées, veuillez contacter le Parc.

Liste des principes concrets du rapport de Charte et du Plan de Parc qui orientent de manière significative l'urbanisation et qui doivent être pris en compte dans les documents d'urbanisme.

Pour connaître les paragraphes de la Charte concernés par les principes à prendre en compte, il faut se reporter aux références indiquées entre parenthèses.

MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN PARC NATUREL RÉGIONAL

ORIENTATION 1 : CONFORTER LA BIODIVERSITÉ EN PRENANT EN COMPTE LES DIFFÉRENTS USAGES

PRINCIPES DE LA CHARTE À PRENDRE EN COMPTE

- Préserver et maintenir en bon état de conservation le patrimoine naturel sur les sites Natura 2000 et les Zones d'Intérêt Écologique Majeur (Mesures 1, 2 et 19, Plan de Parc)
- Prendre en compte la nature ordinaire (jardins, mares, verges, chemins...) et les espèces emblématiques (chèvres-souris, cigognes...) (Mesures 7 et 8)
- Intégrer la problématique des continuités écologiques (Mesures 9, 15 et 19, Plan de Parc)

INFORMATIONS

Le territoire de la communauté de communes est concerné par deux sites Natura 2000 et quatre Zones d'Intérêt Écologique Majeur :

- Site Natura 2000 « Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Vents » (Directive Habitats)
- Site Natura 2000 « Basses vallées du Cotentin et Baie des Vents » (Directive Oiseaux)
- Zones d'Intérêt Écologique Majeur : « Littoral de la côte Est », « Basses vallées de la Douve » et « Baie des Vents » (dont la Réserve naturelle nationale du Domaine de Beaupré)

Ces espaces, qui couvrent une partie importante de la communauté de communes, représentent un capital de biodiversité extraordinaire pour le territoire.

La nature ordinaire est présente sous différentes formes sur le territoire. Le bocage, avec ses composantes (haie, talus, mares, chemins...), en est l'élément le plus marquant. Le territoire de la communauté de communes comporte deux types de bocage : le bocage arable du Plain (ancien bocage à Ombre) et le bocage vallonné du secteur de Pécavelle. Il est à noter que la densité du réseau de mares sur le territoire est particulièrement remarquable.

Parmi les espèces emblématiques présentes sur le territoire, il faut citer les chèvres-souris (dans de nombreux bâtiments), la cigogne (à proximité du marais), la chouette chevêche (dans plusieurs bâtiments du secteur des polders) ainsi que la phoque veau-marin (dans la Baie des Vents).

Identifier et maintenir les continuités écologiques est devenu un principe majeur pour la sauvegarde de la biodiversité. À l'échelle de la communauté de communes, les principaux éléments à intégrer dans les réflexions sur les continuités écologiques sont le bocage (haies, pannes...), les milieux humides (marais, mares, petites zones humides du bocage...), les cours d'eau, les milieux dunaires et les milieux peaux. Les sous-trames écologiques du bocage et des milieux humides semblent être les plus sensibles à l'urbanisation.

ÉTUDES ET PUBLICATIONS

Études

- Documents d'objectif des sites Natura 2000 (Directives Habitats et Oiseaux - Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Vents) (2010)
- Approche intercommunale de la Terre verte et bleue de la communauté de communes de Saint-Martin-Igny (2012)
- Définition d'une stratégie de conservation d'un réseau de mares à l'échelle communale - Exemples de Basseville et Saint-Martin-Igny (2013)

Publications

- Collection CONNAISSANCE du Parc : « Natura 2000, Un patrimoine d'intérêt commun » (2010), « Migrations » (2011), « Le phoque veau marin » (2012)
- Collection CONSEIL du Parc : « Accueillir des chèvres-souris » (2010), « Accueillir la chouette chevêche » (2011)
- Flore et végétation des marais (2007)
- Les oiseaux nicheurs des prairies humides (2007)

ACTIONS ET POLITIQUES DU PARC

- Pour le compte de l'Etat, le Parc est opérateur des documents d'objectif des sites Natura 2000 « Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Vents » (Directives Habitats et Oiseaux)
- Le Parc met en place, avec les agriculteurs du territoire, des Mesures Agro-Environnementales (MAE) sur les sites Natura 2000 des Marais du Cotentin et du Bessin.
- Le Parc anime une politique « Marais communaux » qui soutient les communes possédant des surfaces de marais gérées en collectif.

DONNÉES SIG

- Zones d'Intérêt Écologique Majeur
- Nids de cigognes
- Colonies de chèvres-souris
- Marais
- Haies
- Continuités écologiques
- Occupation du sol

Porter à Connaissance du Parc 9 PNR MCB/Decembre 2012

Liste des principales données SIG dont dispose le Parc. Elles sont disponibles sur le serveur FTP du Parc.

Le descriptif sommaire de chacune de ces données est fourni en annexe.

LE PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

Qu'est ce qu'un Parc ?

Un Parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais fragile, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine.

Un Parc naturel régional a pour missions :

- La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager
- L'aménagement du territoire
- Le développement économique et social
- L'accueil, l'éducation et l'information
- L'expérimentation

Pour en savoir + : www.parcs-naturels-regionaux.fr

Le PnrMCB

Situé en Basse-Normandie sur les départements de la Manche et du Calvados, le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin (PnrMCB) couvre 150 communes sur une surface de 146 650 hectares, représentant une population de 74 000 habitants (RGP2006).

Le PnrMCB constitue un territoire exceptionnel à plusieurs titres :

- Une zone humide reconnue mondialement pour sa biodiversité* (27 350 ha de marais),
- Une importante ressource en eau potable d'intérêt régional,
- Un paysage de marais et de bocage particulièrement préservé,
- Une diversité patrimoniale et culturelle,
- Une histoire marquée par la seconde guerre mondiale.

Le territoire du Parc se décline selon cinq grandes unités écologiques et paysagères :

- Les marais ou « bas-pays » et leurs franges
- Le bocage ou le « haut pays »
- Les monts
- Le littoral (côtes est et ouest)
- Les landes

Le PnrMCB a été créé le 14 mai 1991. Son classement a été renouvelé par décret ministériel le 17 février 2010.

Le PnrMCB fonctionne comme un établissement public sous la forme d'un syndicat mixte. Il associe différents échelons de collectivités : Communes, Conseils généraux, Conseil régional.... Les membres du comité syndical décident des grandes orientations du Parc sur proposition des commissions de travail. Le bureau gère au quotidien la mise en œuvre des actions du Parc. Une équipe pluridisciplinaire impulse et met en œuvre les actions de la charte sur le terrain.

Pour en savoir + : www.parc-cotentin-bessin.fr

MANCHE

Calvados

Pays de Caux

Le territoire en quelques chiffres

- Classement de renouvellement par décret ministériel n° 2010-151 du 17 février 2010
- Région Basses-Normandie
- 2 départements (Manche, Calvados)
- 150 communes*
- Superficie : 146 650 ha.
- Population : 74 000 hab.
- Zones humides : 27 350 ha.

Légende :

- Limite du Parc naturel régional
- Limite communale
- Limite départementale

Statistiques :

- * dont 21 communes dans le département du Calvados (13 929 ha, 10 326 hab.) et 129 communes dans le département de la Manche (126 570 ha, 63 760 hab.).
- UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI
- Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

- Classement de renouvellement par décret ministériel n° 2010-151 du 17 Février 2010
- Région Basse-Normandie
- 2 départements (Manche, Calvados)
- 150 communes*
- Superficie : 148 650 ha.
- Population : 74 000 hab.
- Zones humides : 27 350 ha.

LA CHARTE 2010-2022 DU PARC

Qu'est ce que la Charte d'un Parc ?

La charte d'un Parc naturel régional est le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement de son territoire pour douze ans maximum. Elle engage les collectivités du territoire (communes, EPCI, conseils généraux...) qui l'ont adoptée, ainsi que l'État qui l'approuve par décret.

La Charte d'un Parc comporte :

- Un rapport qui présente le projet du territoire,
- Un plan de Parc qui spatialise les orientations du projet,
- Des annexes qui comprennent notamment les statuts du syndicat mixte du Parc et l'emblème du Parc.

Pour en savoir + : www.parcs-naturels-regionaux.fr

La Charte du PnrMCB

La Charte 2010-2022 du Parc a été approuvée par le Conseil régional de Basse-Normandie le 24 avril 2009 et adoptée par le décret ministériel du 17 février 2010. Elle est le reflet d'une histoire, d'une légitimité acquise au cours de ses 19 années d'expériences, de ses savoir-faire et d'une culture du dialogue avec ses partenaires. Le projet de territoire élaboré, détermine une ambition partagée traduite en orientations et actions de protection, de mise en valeur et de développement pour le territoire des marais.

La Charte 2010-2022 du Parc, reconnue Agenda 21* par le Ministère de l'Écologie, s'articule autour de 4 vocations :

- Vocation 1 : Gérer et préserver notre biodiversité* et notre ressource en eau pour les générations futures
- Vocation 2 : Maintenir et améliorer l'attractivité de notre cadre de vie
- Vocation 3 : Utiliser l'environnement comme atout pour le développement économique
- Vocation 4 : Cultiver notre appartenance au territoire pour être acteurs de notre projet et s'ouvrir aux autres

Chaque vocation de la Charte 2010-2022 du Parc se décline en plusieurs orientations et mesures.

Pour en savoir + : www.parc-cotentin-bessin.fr

La Charte du Parc et les documents d'urbanisme

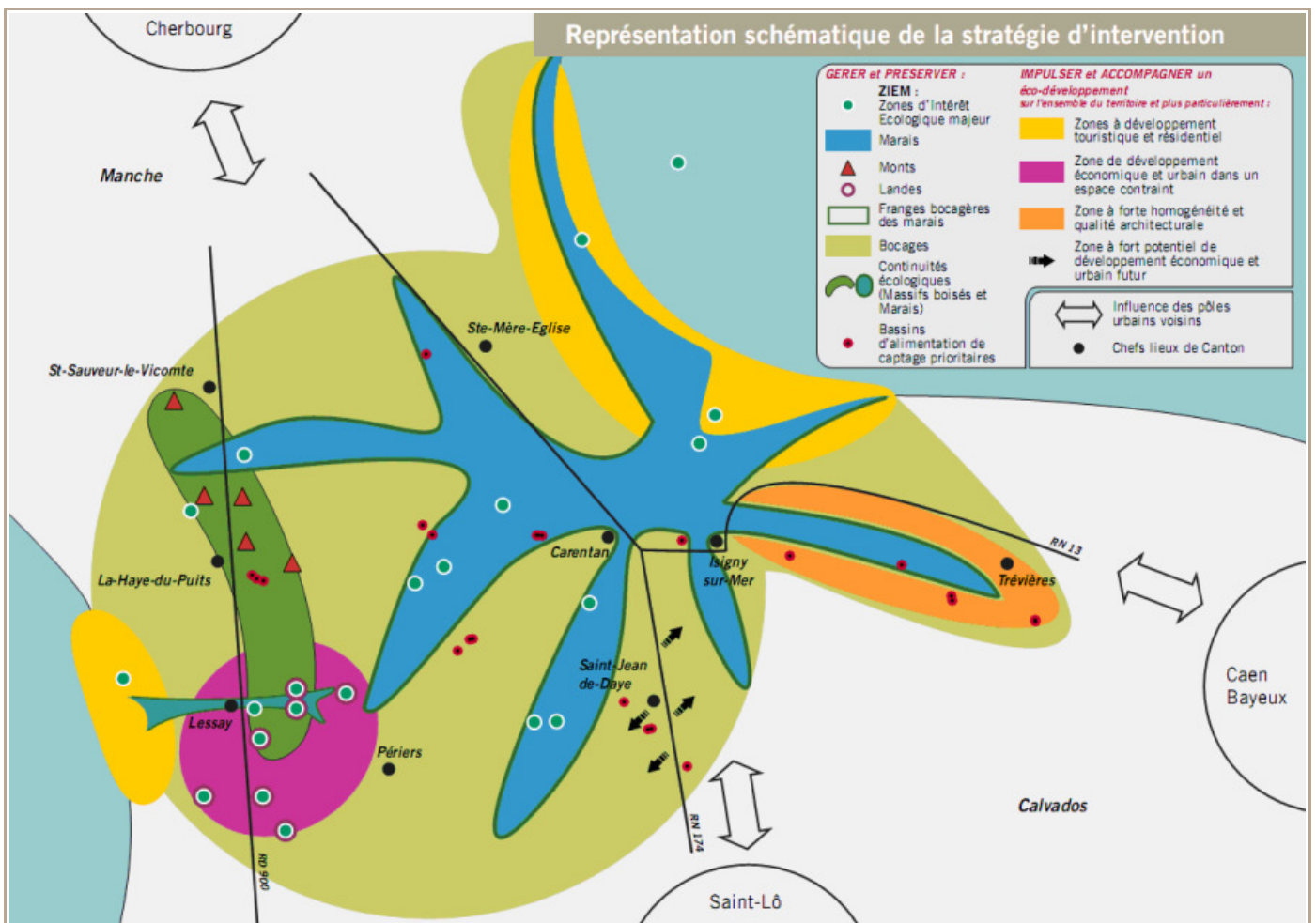
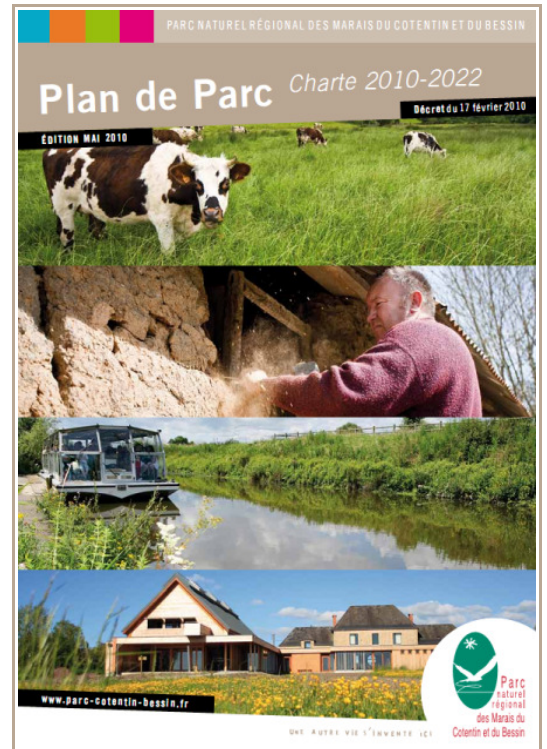
Les Schémas de Cohérence Territoriale

Les SCoT doivent être compatibles avec les chartes des parcs naturels régionaux. Ils doivent notamment transposer les dispositions pertinentes des chartes de parcs naturels régionaux et leurs délimitations cartographiques à une échelle appropriée.

Les Plans Locaux d'Urbanisme et les cartes communales

En l'absence de SCoT approuvé, les PLU et les cartes communales doivent être compatibles avec les chartes des parcs naturels régionaux. En présence d'un SCoT approuvé, les PLU et les cartes communales doivent uniquement être compatibles avec le SCoT.

La Loi «Solidarité et Renouvellement Urbain» du 13 décembre 2000 reconnaît les Parcs naturels régionaux comme Personnes Publiques Associées dans l'élaboration des documents d'urbanisme. Dans ce cadre, le Parc accompagne les collectivités (réalisation d'un Porter à Connaissance, participation aux réunions...) pour qu'elles élaborent des documents d'urbanisme mettant en œuvre les principales orientations de la Charte 2010-2022 du Parc.



ORIENTATION 1 : CONFORTER LA BIODIVERSITÉ EN PRENANT EN COMPTE LES DIFFÉRENTS USAGES

PRINCIPES DE LA CHARTE À PRENDRE EN COMPTE

- Préserver et maintenir en bon état de conservation la biodiversité* sur les sites Natura 2000* et les Zones d'Intérêt Écologique Majeur* (Mesures 1, 2 et 19, Plan de Parc)
- Prendre en compte la nature ordinaire (jardins, mares, vergers, chemins...) et les espèces emblématiques (chauves-souris, cigognes...) (Mesures 7 et 8)
- Intégrer la problématique des continuités écologiques* (Mesures 9, 15 et 19, Plan de Parc)

INFORMATIONS

La partie Parc du Bessin est concernée par **deux sites Natura 2000*** et **1 Zone d'Intérêt Écologique Majeur*** :

- Site Natura 2000* « Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys » (Directive Habitats)
- Site Natura 2000* « Basses vallées du Cotentin et Baie des Veys » (Directive Oiseaux)
- Zone d'Intérêt Écologique Majeur* : « Baie des Veys »

Ces espaces représentent un capital de biodiversité* extraordinaire pour le territoire.

A noter que dans le cadre de la Stratégie de Création des Aires Protégées Terrestres de l'État, la partie Parc du Bessin est concernée par **1 Projet Potentiellement Éligible** : « La Vire et ses affluents » en extension arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.

La **nature ordinaire est présente sous différentes formes sur la partie Parc du Bessin**. Le bocage, avec ses composantes (haie, talus, mares, chemins...), en est l'élément le plus marquant. Le territoire comprend de **nombreuses zones humides sur le haut pays** (hors marais). La préservation de ces espaces (souvent de tailles réduites) revêt un intérêt tout particulier. Car ces milieux, en nette régression depuis plus de 50 ans, rendent une multitude de services à la société (contribution à l'amélioration de la qualité de l'eau, lieu de reproduction de nombreuses espèces, stockage des eaux de crue...).

Parmi les **espèces emblématiques présentes sur la partie Parc du Bessin**, il peut être cité les chauves-souris (dans de nombreux bâtiments), la cigogne (à proximité du marais) et le phoque veau-marin (dans la Baie des Veys).

Identifier et maintenir les **continuités écologiques*** est devenu un principe majeur pour la sauvegarde de la biodiversité*. A l'échelle de la partie Parc du Bessin, les principaux éléments à intégrer dans les réflexions sur les continuités écologiques* seront le bocage (haies, prairies...), les milieux humides (marais, mares, petites zones humides du bocage...) et les cours d'eau. Les sous-trames écologiques des milieux humides et du bocage semblent être les plus sensibles à l'urbanisation.

ÉTUDES ET PUBLICATIONS

Études

- Documents d'objectif des sites Natura 2000* « Marais du Cotentin et du Bessin -Baie des Veys » (2010)
- 24h de la biodiversité, 2 et 3 juin 2012 à Géfosse-Fontenay (2012)
- Occupation du sol orientée TVB (2014)

Publications

- Collection CONNAISSANCE du Parc : « Natura 2000* » (2010), « Migrateurs » (2011), « Le phoque veau marin » (2012)
- Collection CONSEIL du Parc : « Accueillir des chauves-souris » (2010), « Accueillir la chouette chevêche » (2011)
- Fiches pratiques NATURE ORDINAIRE : « Restaurer une mare », « Des bords de route fleuris », « Accueillir la nature dans son jardin », « Lutter contre les plantes invasives », « Créer une mare dans son jardin »
- Flore et végétation des marais (2007), Les oiseaux nicheurs des prairies humides (2003)

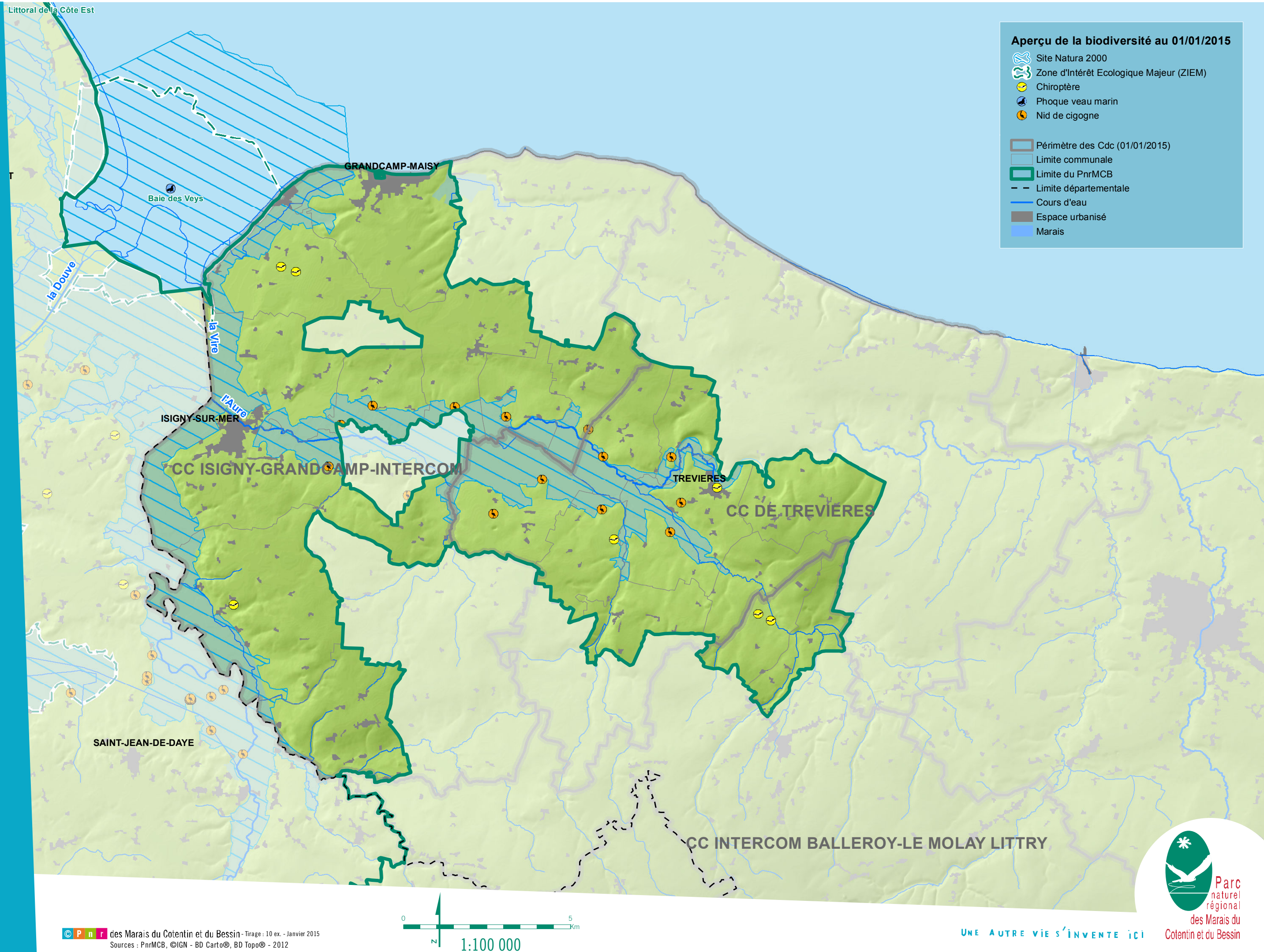
ACTIONS ET POLITIQUES DU PARC

- Pour le compte de l'État, le Parc est **opérateur des documents d'objectif des sites Natura 2000*** « Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys » (Directives Habitats et Oiseaux) et « Havre de Saint-Germain-sur-Ay - Landes de Lessay » (Directive Habitats).
- Le Parc met en place, avec les agriculteurs du territoire, des **Mesures Agro-Environnementales (MAEt-MAEc)** sur les sites Natura 2000* des Marais du Cotentin et du Bessin.
- Le Parc anime une politique « **Marais communaux** » qui soutien les communes possédant des surfaces de marais gérées en collectif.

DONNEES SIG

- Zones d'Intérêt Écologique Majeur*
- Nids de cigognes
- Colonies de chauve-souris
- Occupation du sol orientée TVB
- Sous-trames
- Éléments fragmentants
- Bocage

Biodiversité



ORIENTATION 2 : ASSURER UNE GESTION ÉQUILIBRÉE DE LA RESSOURCE EN EAU

PRINCIPES DE LA CHARTE À PRENDRE EN COMPTE

- Maintenir ou reconquérir un niveau qualitatif et quantitatif satisfaisant de la ressource en eau potable (*Mesure 12, Plan de Parc*)
- Maintenir ou reconquérir la qualité des eaux de surface (*Mesure 13*)

INFORMATIONS

9 captages d'alimentation en eau potable sont présents sur la partie Parc du Bessin :

- Bernesq (Bernesq nord, Bernesq sud)
- Colombières (Colombières)
- Grandcamp-Maisy (Houx)
- Isigny-sur-Mer (Brouaises F1, Brouaises F2)
- La Cambe (Marais F2)
- Saon (Saint-Clair, Gosselines)

Les deux captages sur la commune de Saon possèdent des Bassins d'Alimentation de Captage (BAC) identifiés comme prioritaires par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2010-2015. Ces deux captages sont également inscrits à la liste **des captages dits « Grenelle »**.

4 captages privés pour une activité agro-alimentaire (Coopérative laitière d'Isigny Sainte-Mère) sont également présents sur le territoire :

- Isigny-sur-Mer (Durand F5 et F6, Guilbert F7, Fontaine F9)

La partie Parc du Bessin est desservie par **5 Syndicats Intercommunaux d'Adduction d'Eau Potable** (SIAEP de Grandcamp-Maisy, d'Isigny-Trévières, de La Cambe, d'Omaha Beach et de la Région du Mollay-Littry) et **3 Syndicat communal d'Adduction d'Eau Potable** (SAEP d'Isigny-sur-Mer, de Lison et d'Osmanville). L'eau potable distribuée par ces syndicats est principalement issue des aquifères de l'« Isthme du Cotentin » (dit « stratégiques » par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Seine-Normandie).

2 masses d'eau souterraines concernent la partie Parc du Bessin :

- ME 3402 (partie sud du territoire) : état chimique médiocre (objectif bon état 2021, dans le SDAGE 2010-2015)
- ME 3308 (parti nord du territoire) : état chimique médiocre (objectif bon état 2027, dans le SDAGE 2010-2015)

La totalité des communes de la partie Parc du Bessin est située dans la « zone vulnérable », dans le cadre de la Directive « nitrates agricoles ».

Les eaux de baignade du territoire bénéficiant d'un classement (Grandcamp-Maisy) sont de qualité « bonne » en 2009.

La qualité des eaux conchylicoles est très vulnérable. En 2014, les 3 zones de production conchylicole du territoire (« Grancamp-Maisy Est », « Grandcamp-Maisy Ouest et Géfosse-Fontenay », « Géfosse-Fontenay Sud ») sont classées en B.

Les principaux cours d'eau de la partie Parc du Bessin connaissent des problèmes de qualité (au titre de la Directive Cadre sur l'Eau pour la période 2010-2011) :

- État écologique « médiocre » : l'Elle, la Tortonne, le Rieu et la Vire
- État écologique « moyen » : l'Aure, l'Esque, le ruisseau de Formigny et le ruisseau le Rhin
- État écologique « bon » : le ruisseau du Coudray et le Véret

En dehors de l'Aure, le Rieu et la Vire, ces masses d'eau de surface ont un objectif d'atteinte d'un bon état (voir d'un très bon état) qui a été fixé à court terme (2015), dans le SDAGE 2010-2015. L'Aure, le Rieu et la Vire ont un report de délai pour l'atteinte d'un bon état.

La partie Parc du Bessin est couverte par deux SAGE :

- SAGE de la Vire : en cours de l'élaboration (les scénarios et les tendances ont été validés le 11 avril 2013)
- SAGE de l'Aure : en cours de lancement (le périmètre a été arrêté le 21 mai 2013)

ACTIONS ET POLITIQUES DU PARC

- Le Parc porte la démarche d'élaboration et d'animation du **SAGE Douve-Taute** sous l'égide de la Commission Locale de l'Eau de celui-ci.
- Le Parc soutient, avec la FREDON, la mise en place de la **charte d'entretien des espaces publics** dans les collectivités du Parc
- Le Parc accompagne et conseille les porteurs de projet et les gestionnaires de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans les marais

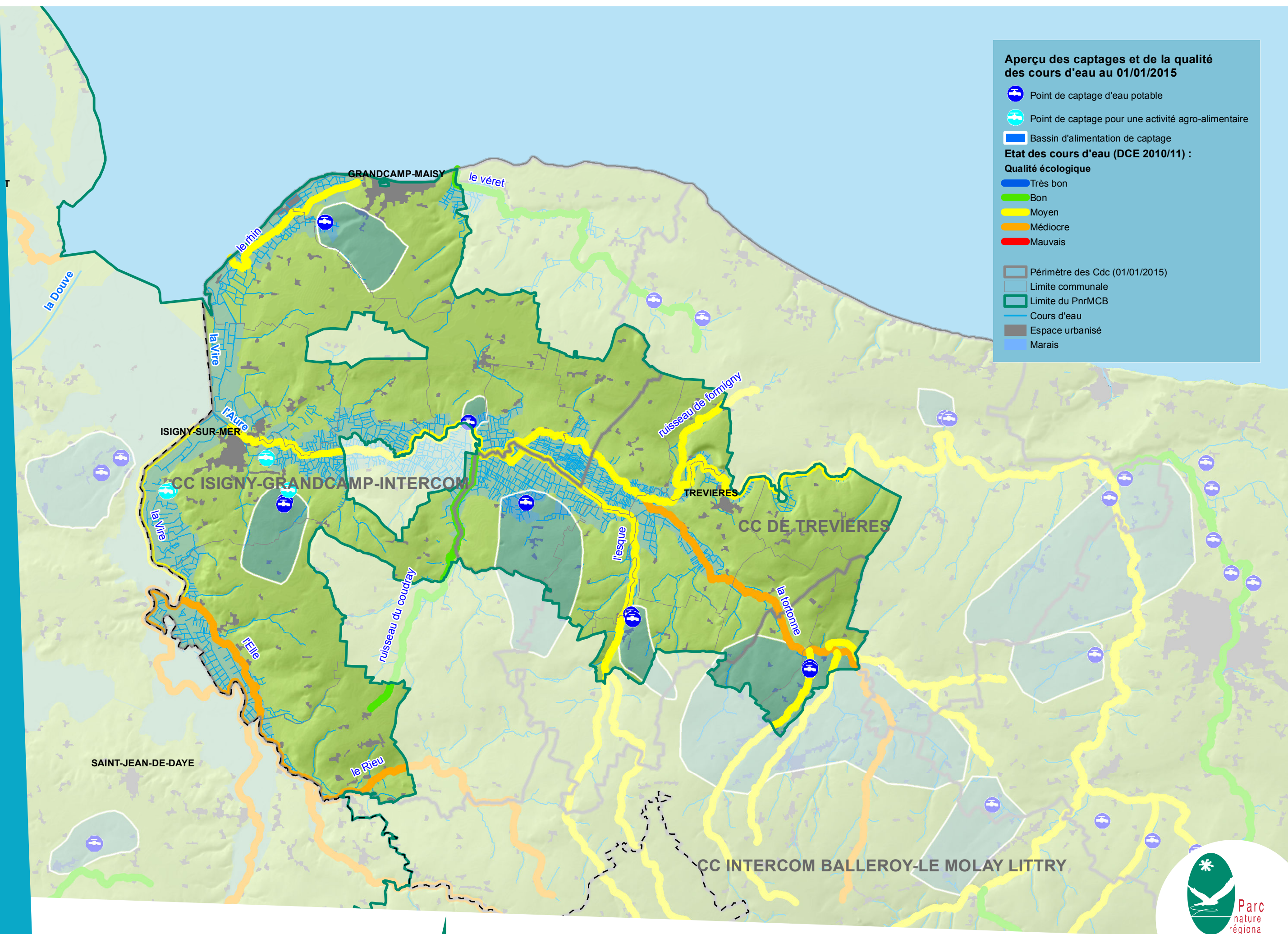
DONNEES SIG

- Ouvrages hydrauliques

Eau

Aperçu des captages et de la qualité des cours d'eau au 01/01/2015

-  Point de captage d'eau potable
-  Point de captage pour une activité agro-alimentaire
-  Bassin d'alimentation de captage
- Etat des cours d'eau (DCE 2010/11) :**
- Qualité écologique**
-  Très bon
-  Bon
-  Moyen
-  Médiocre
-  Mauvais
-  Périmètre des Cdc (01/01/2015)
-  Limite communale
-  Limite du PnrMCB
-  Cours d'eau
-  Espace urbanisé
-  Marais



ORIENTATION 3 : AGIR SUR LES PAYSAGES DE DEMAIN

PRINCIPES DE LA CHARTE À PRENDRE EN COMPTE

- Construire des paysages de qualité et fonctionnels (*Mesures 14 et 15*)
- Aménager les transitions entre espace rural et urbanisé (entrées de bourgs, franges urbaines...) (*Mesures 14 et 19*)
- Maîtriser les évolutions des paysages appréhendés depuis les points de découverte (cônes de vue*, points de vue aménagés, traversées de marais...) (*Mesures 14 et 16, plan de Parc*)

INFORMATIONS

En 2010 et 2011, le Parc a réalisé un « Document de référence sur les paysages du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin ». Ses objectifs étaient d'acquérir des connaissances sur les paysages du Parc, d'identifier les enjeux en terme d'avenir et de définir des actions en faveur de ces paysages.

Ce document de référence sur les paysages identifie **11 sous-unités paysagères*** sur la partie Parc du Bessin :

- La partie nord de la vallée de l'Aure : un fond de vallée avec un réseau dense de fossés et de mares, souligné par des coteaux bien dessinés, fortement urbanisés et marqués par le relief.
- L'Aure au coteau marqué : un marais encaissé, avec un coteau Nord très prononcé et un fond de vallée épuré avec de nombreuses limes, un patrimoine bâti en pierre calcaire bien entretenu.
- Les marais de la Tortonne : un des plus étroits fonds de vallée du Parc (300-700m), un marais confiné avec des coteaux très marqués, une architecture en pierre calcaire très présente.
- Le marais du Veret : un marais large à l'embouchure (2km) qui se rétrécit très vite, laissant place à un paysage de petits marais étroits, intimes, verdoyants et bucoliques.
- Le bocage aéré du Bessin : un bocage à grandes mailles (principalement carrées) posé sur un plateau calcaire et ponctué d'arbres taillés en émonde, de nombreuses fermes-manoirs en pierre calcaire.
- Le bocage haut du Bessin : un bocage mixte, avec des parcelles de tailles variables, sur un plateau vallonné et entrecoupé de nombreuses petites vallées, une récurrence de parcelles occupées par des vergers de pommiers.
- Le marais boisé de la vallée de la Vire : un grand marais en mutation au paysage assez confus, traversé par plusieurs infrastructures (RN13, voie de chemin de fer...) et comprenant de nombreux alignements d'arbres et bosquets.
- Le marais ouvert de la Vire : un fond de vallée très large avec une ouverture visuelle importante, un marais peu marqué par l'urbanisation malgré la présence d'une ruine d'un château qui constitue un point de repère marquant.
- Les grandes villes des marais : une forte présence de l'eau (portes à flot, ports...), des agglomérations "coincées" (polders, RN13...)
- Les plages du Calvados : un port et une station balnéaire, un trait de côte rectiligne, un long estran sableux.
- La Baie des Veys : un vaste estuaire ouvert sur le large et offrant des perspectives visuelles éloignées.

Les paysages, et plus particulièrement les paysages de marais, peuvent être appréhendés sur le territoire depuis quelques panoramas. Parmi ceux-ci, **deux points de vues ont été aménagés avec l'aide du Parc sur la partie Parc du Bessin** :

- Les Marais de l'Aure (Saint-Germain-du-Pert) : panorama sur la vallée de l'Aure
- Saint-Lambert (Neuilly-la-Forêt) : panorama sur l'Elle

Ces deux points de vue aménagés disposent chacun d'une table de lecture du paysage. Une fiche paysagère a également été réalisée pour le point de vue de Saint-Lambert. Ce document détaille les caractéristiques et les enjeux paysagers ainsi que les recommandations à mettre en œuvre pour maintenir la qualité des paysages perçus depuis ce point de vue. **Les paysages de marais peuvent également être découverts depuis les traversées de marais.** Parmi les traversées les plus remarquables, il peut être cité : la RD113 entre La Cambe et Monfréville, et la RD124 entre Trévières et Ecrammeville.

La RN 13, qui traverse la partie Parc du Bessin, offre de belles vues sur les paysages caractéristiques du Parc (marais, bocages...). En particulier à l'approche d'Isigny-sur-Mer, en direction de Caen comme de Cherbourg, où les usagers peuvent apercevoir successivement les marais de la Vire et de l'Aure.

ÉTUDES ET PUBLICATIONS

Études

- Document de référence sur les paysages du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin (2012)
- Fiches Paysagères « Point de vue : Saint-Lambert », « Cône de vue : Vallée de la Vire »

Publications

- Feuilles de paysages (*en cours de réédition*)
- A fleur de paysages (*en cours de réédition*)

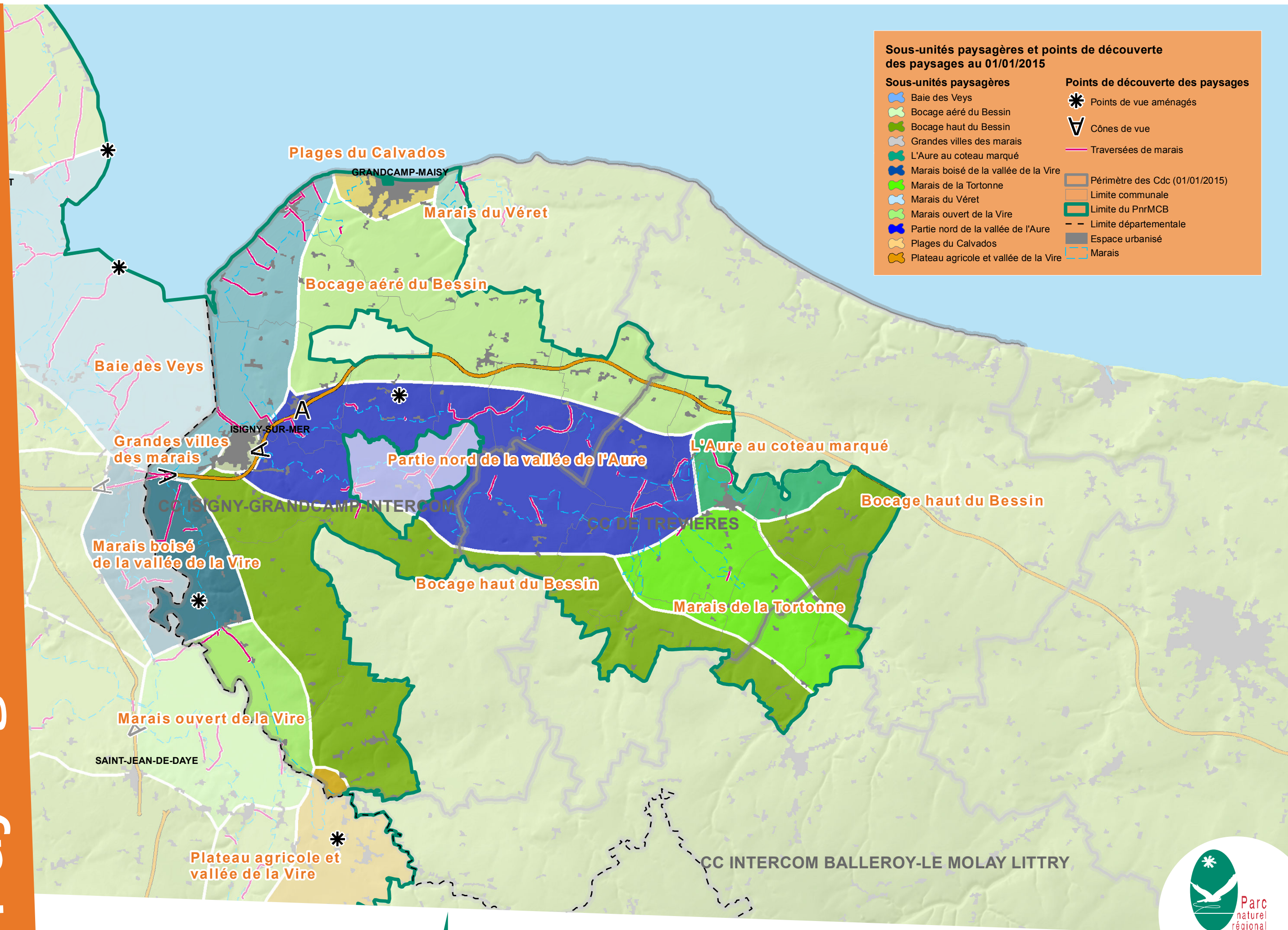
ACTIONS ET POLITIQUES DU PARC

- Le Parc a mis en place un **observatoire photographique des paysages** à l'échelle du territoire du Parc, pour étudier l'évolution des paysages.

DONNEES SIG

- Unités et sous-unités paysagères*
- Vergers

Paysages



ORIENTATION 4 :

PROMOUVOIR DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

PRINCIPES DE LA CHARTE À PRENDRE EN COMPTE

Utiliser l'espace de manière économe et équilibrée dans ses affectations *(Mesure 19)*

Prendre en compte l'activité agricole et plus particulièrement, les exploitations utilisatrices de marais situées sur les franges bocagères* *(Mesure 19)*

Urbaniser principalement le pôle d'emploi de l'espace rural, les bourgs structurants et leurs communes voisines par le renforcement et l'extension *(Mesure 19)*

Privilégier la densification des espaces disponibles dans toutes les communes *(Mesure 19)*

Proposer des principes architecturaux pour réussir les extensions *(Mesures 19 et 22)*

Promouvoir des projets de territoire répondant aux enjeux de mixité sociale et intergénérationnelle *(Mesure 19)*

-Réaliser une évaluation préalable, dans les secteurs destinés à l'urbanisation, au regard des risques pouvant intervenir dans les zones inondables (sécurité des personnes et des biens, incidences sur les milieux naturels...) *(Mesure 19)*

INFORMATIONS

Fruit de la ressource géologique et de l'histoire, le bâti des 21 communes du Bessin du territoire du Parc peut se lire au travers de **trois familles architecturales** : le bâti en pierre calcaire, le bâti en terre crue et le bâti de la Reconstruction.

Sur l'ensemble du territoire, **l'implantation du bâti vernaculaire se fait généralement de façon à orienter la façade principale du logis au sud, sud-est**. Ceci afin de bénéficier du meilleur ensoleillement possible et de soumettre le moins de maçonnerie à l'érosion des vents dominants d'ouest. Qu'ils soient jointifs ou non les bâtiments s'organisent autour d'une cour ou en bord de voirie selon plusieurs types d'implantations : en alignement, en parallèle, en L, en U ou en occupant les quatre côtés pour former une cour fermée. Ce dernier type d'implantation est particulièrement caractéristique des nombreuses grosses fermes de ce territoire. La répartition de l'usage des matériaux se fait schématiquement avec le moellon et la pierre de taille calcaire au nord de la N13 et la terre crue sous forme de bauge au sud de la N13 autour de la vallée de l'Aure. L'usage fréquent et ancien des enduits chaux dans ce secteur (notamment les enduits dits « mignonette ») ne facilite pas l'identification du matériau de gros-œuvre. Calcaire et terre crue ont permis de répondre à l'ensemble des besoins du bâti : église, logis, grange, pressoir, étable, four à pain, etc.

Edifiés en moellon calcaire et faisant parfois usage de la terre crue, généralement pour les dépendances, les manoir du Bessin, dits aussi « **fermes-manoir** » sont des structures organisées autour d'une cour fermée qui associent des bâtiments agricoles (grange, étable, pressoir, etc.) nécessaires à une culture diversifiée (lait, foin, céréales, pommes, etc.) et des bâtiments caractérisant le rang social (pigeonnier, chapelle, etc.).

De 1870 à 1920, une **architecture de type balnéaire** se développe à Grandcamp. A l'image de la villa « Le Manoir » protégée Monuments historiques, cette architecture est principalement d'influence néo-normande. On trouve également quelques demeures de ce type dans les bourgs d'Isigny-sur-Mer et de Trévières.

La Reconstruction est très présente dans bourgs d'Isigny, de Trévières et l'ancienne commune de Maisy aujourd'hui rattachée à la commune de Grandcamp-Maisy. Les édifices de la Reconstruction, consécutifs aux destructions de l'été 1944, constituent une architecture marquée tant par la variété des formes que par l'usage de « nouveaux » matériaux (béton, ciment, pierre de carrière, etc). La rapidité offerte par la mise en œuvre de ceux-ci modifiera durablement les habitudes constructives du secteur. La forme des logements à de forts liens avec le bâti vernaculaire avec certains matériaux utilisés (ardoises et pierres calcaires) et la forme des toiture notamment. Des partis pris plus « modernistes » se retrouvent généralement pour les édifices publics par exemple avec l'actuelle école maternelle d'Isigny ou l'église de Maisy. Il est à noter que le bâti de la Reconstruction de par une appréciation négative est un patrimoine menacé par un risque de dénaturation et d'abandon.

Par ailleurs, **une commune du territoire possède un Règlement Local de la Publicité** : Isigny-sur-Mer et **12 communes de la partie Parc du Bessin se sont engagées avec le Parc dans la démarche de mise en conformité avec la Loi sur la Publicité** (qui interdit la publicité sur les territoires de Pnr en l'absence de Règlement Local de Publicité).

ACTIONS ET POLITIQUES DU PARC

- Dans le cadre de sa politique « **Accompagnement des PLUi** », le Parc soutien techniquement et financièrement les collectivités souhaitant élaborer un PLU intercommunal.
- Le Parc accompagne les communautés de communes volontaires dans l'élaboration de **projets territoriaux de Développement Durable** (Agenda 21*).
- Le Parc accompagne techniquement les communautés de communes volontaires dans des **démarches d'inventaire de patrimoine**.
- Depuis 1994, le Parc accompagne les communes dans l'**application de la Loi sur la Publicité**.
- Le Parc soutient le développement d'**actions d'appropriation du patrimoine** de son territoire.

Urbanisme et infrastructures

Aperçu des espaces urbanisés et des infrastructures de transport au 01/01/2015

Espaces urbanisés

■ Bâtiment + 25 mètres

Infrastructures de transport

— Nationale (2x2 voies)

— Nationale

— Départementale

--- Voie ferrée

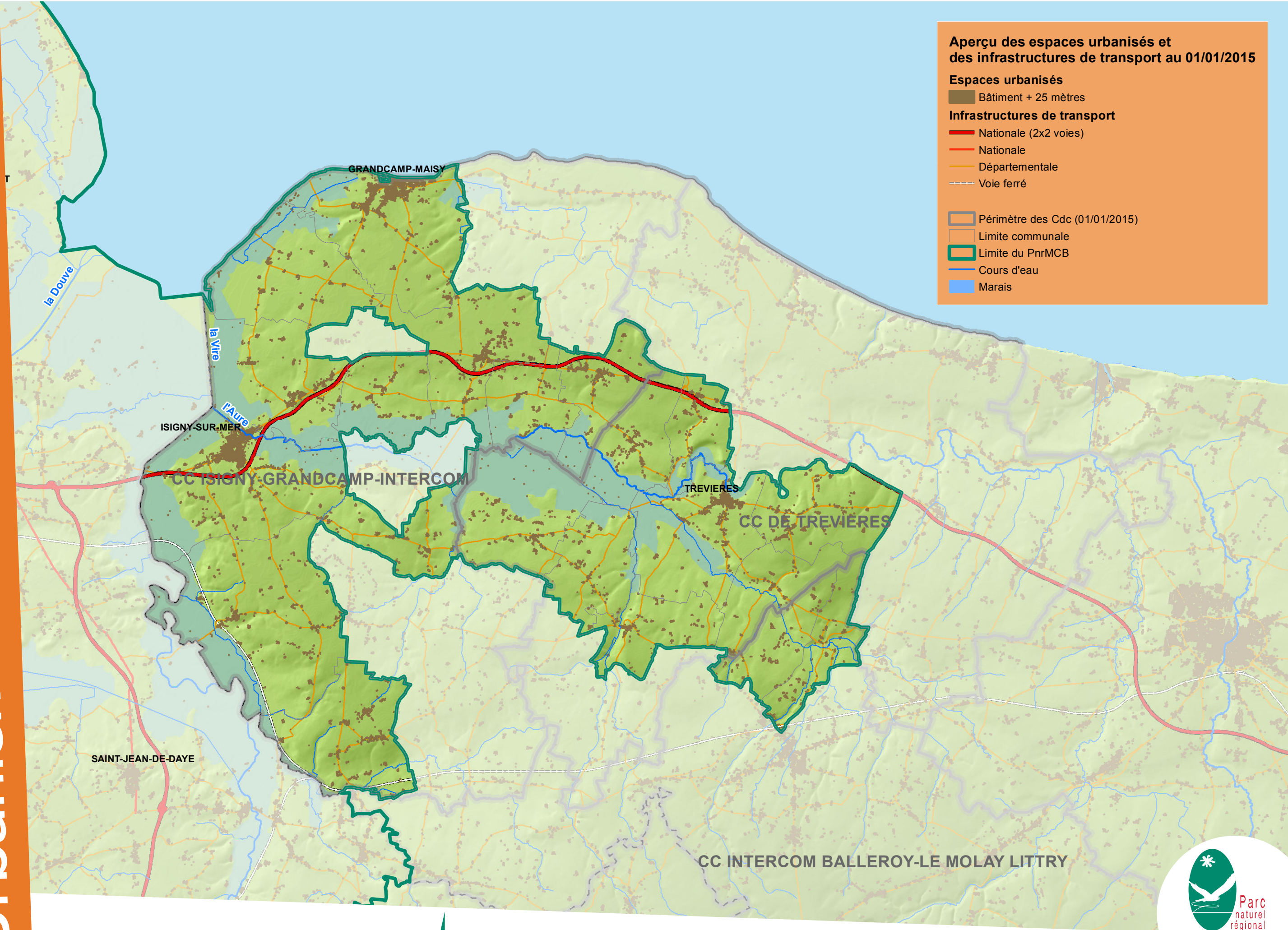
□ Périmètre des Cdc (01/01/2015)

□ Limite communale

□ Limite du PnrMCB

— Cours d'eau

■ Marais



ORIENTATION 5 : DÉVELOPPER UNE NOUVELLE APPROCHE DE L'HABITAT

PRINCIPES DE LA CHARTE À PRENDRE EN COMPTE

- Favoriser l'utilisation d'éco-matériaux* (terre, bois, roseaux...) et la production d'éco-constructions* (*Mesures 20 et 22*)
- Prendre en compte le patrimoine bâti en bauge* et/ou couvert en chaume* (*Mesures 14 et 21*)

INFORMATIONS

La **bauge*** (appelée localement « **bati en terre** » ou « **bâti en torchis** ») est une technique de mise en œuvre de la terre crue. Elle consiste en un mélange de terre, de fibres et d'eau appareillé sans coffrage par levées successives. Si cette technique est très présente dans les marais du Cotentin et du Bessin, son usage très fréquent sur la partie Bessin du Parc offre de notables caractéristiques. L'usage de la bauge* est présent d'Isigny-sur-Mer à Saonnet, au sud d'un axe qui correspond approximativement à la RN13. Ce qui n'empêche pas de rencontrer quelques rares exemples plus au nord comme à Grandcamp-Maisy par exemple. La mise en œuvre la plus classiquement rencontrée sur cette zone est une façade antérieure en moellon calcaire avec rehausse en bauge et des pignons et une façade postérieure en bauge. La bauge est parfois plus présente sur les dépendances. Dans le Bessin pour éviter le phénomène de retrait de la terre crue, la maçonnerie en pierre est mise en œuvre en escalier pour assurer une meilleur cohésion avec les parties en bauge. Autre cas particulier du Bessin, la terre crue est aussi utilisée sous forme de torchis pour réaliser des cloisons intérieures dans les greniers même dans des édifices par ailleurs édifiés en moellons calcaires. Ces constructions, pour l'essentiel du 18 et 19^e siècles, offrent une heureuse complémentarité chromatique entre les ocres jaune et rouge des terres utilisées et les couleurs claires du calcaire. La variété des associations, la qualité des mises en œuvre et les associations de couleurs font de ce **patrimoine terre un facteur très marquant de l'identité architecturale du secteur** qui compte deux édifices en bauge protégés au titre des Monuments historiques un pigeonnier à Saonnet et une ferme à Colombières.

La **rénovation du bâti en bauge*** sur la partie Parc du Bessin **constitue donc un enjeu important**. En effet, par manque de connaissance technique et des particularités de ce patrimoine, nombres de bâtisses ont été et sont encore dénaturées (enduits ciments sur les façades, modifications des charpentes, doublage de la terre par une maçonnerie de pierre...). Dans le cadre d'une rénovation d'une bâtisse en bauge*, il est important de respecter quelques principes : comprendre le bâtiment (son histoire, son équilibre, ses problèmes...), limiter les modifications, choisir les techniques et matériaux adaptés, s'adjoindre les compétences de professionnels connaissant le matériau et formés aux techniques. Depuis 1993, **44 dossiers de propriétaires d'édifices en bauge*** sur la partie Parc du Bessin (14 sur la partie Parc de la CC Isigny-Grancamp-Intercom, 26 sur la partie Parc de la CC de Trévières et 4 sur la partie Parc de la CC de Intercom Balleroy-Le Molay Littry) **ont bénéficié de subventions du Parc pour des travaux de restauration**.

Dans le cadre d'un projet d'éco-construction*, le matériau terre, en complément d'autres matériaux, peut être très intéressant. Ses deux intérêts majeurs, en plus de sa solidité et son entretien aisé, sont ses qualités de régulation de l'hygrothermie (la terre régule l'humidité de l'air ambiant) et son inertie (elle emmagasine la chaleur et la restitue une dizaine d'heures après). La terre crue peut être mises en œuvre dans les nouvelles constructions selon plusieurs techniques : en mur porteur selon les techniques de bauge* ou du pisé (terre compactée dans des coffrages), ou en second œuvre sous forme de cloison en brique, d'isolation ou de remplissage d'ossature en terre allégée avec de la paille ou des copeaux de bois, ou encore sous forme de finition en enduits ou peintures.

Pour mener à bien les projets locaux d'éco-constructions* utilisant la terre crue ou de rénovation de bâtiments en bauge*, plusieurs entreprises du territoire ou à proximité ont été formées aux techniques. **La paille et la terre constituent les deux éco-matériaux* disponibles**, sur la partie Parc du Bessin.

ÉTUDES ET PUBLICATIONS

Études

- Inventaire du patrimoine en bauge* sur le territoire du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin (2009)

Publications

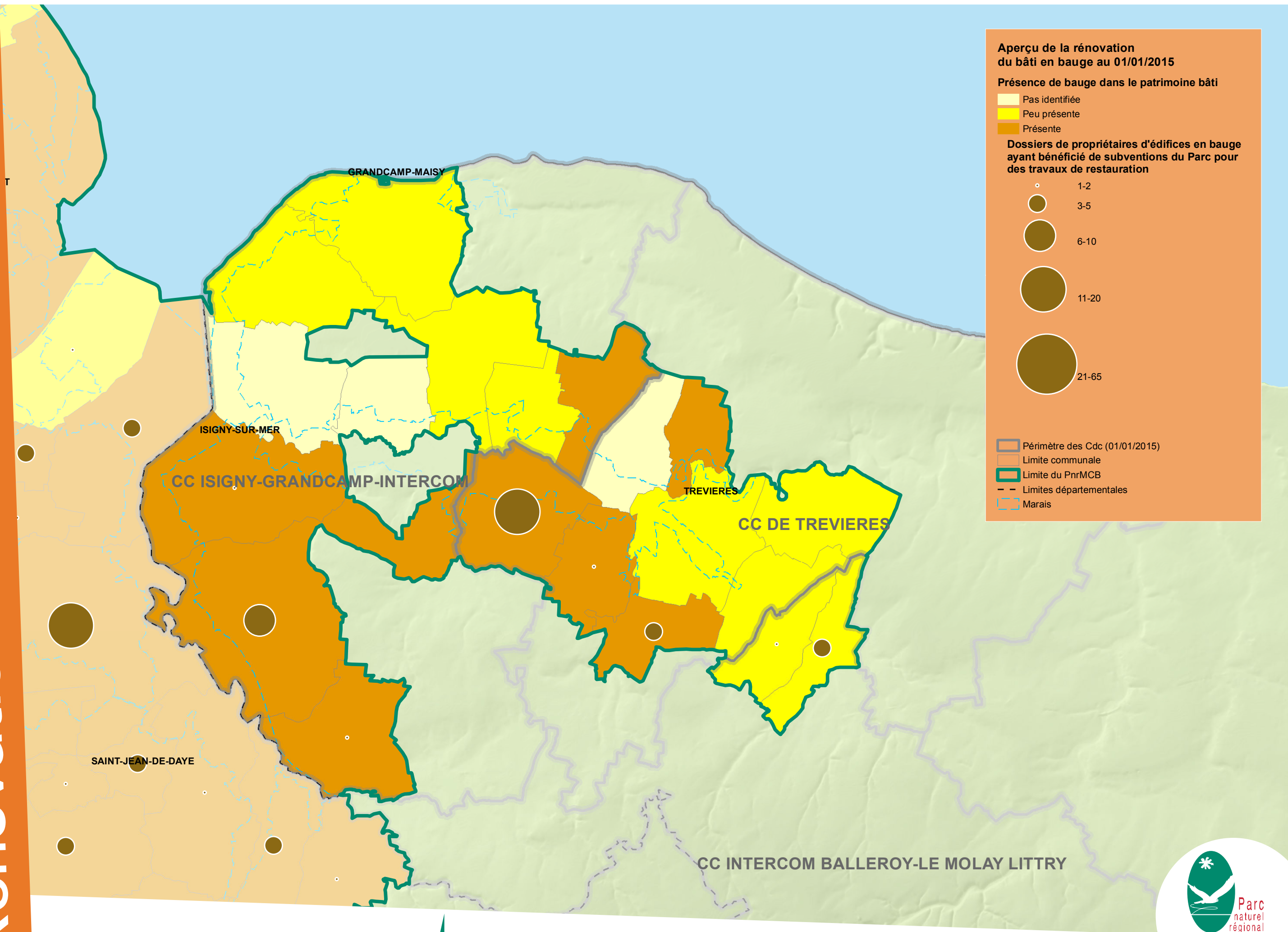
- Architectures en terre, marais du Cotentin et du Bessin (2009)
- Collection CONNAISSANCE du Parc : « Terres de bâtisseurs » (2010)
- Collection CONSEIL du Parc : « Restaurer son bâti en terre » (2010)

- Depuis 1994, le Parc a mis en place le « **Fonds de sauvegarde terre et chaume*** » qui soutien les propriétaires particuliers et les communes, ayant un bâti en terre et/ou couvert en chaume*, dans leurs travaux de rénovation ou de constructions neuves en terre crue
- Régulièrement, le Parc organise des **formations sur l'éco-construction* et la rénovation du patrimoine bâti en terre**, auprès des artisans, des futurs artisans, des particuliers...
- Le Parc a mis en place, avec le soutien de la Fondation de France, un dispositif expérimental appelé « **EnerTerre** ». Cette expérimentation tente de lutter contre la précarité énergétique en organisant des chantiers participatifs de rénovation de maisons en terre.

DONNEES SIG

- Patrimoine bâti en bauge*

Rénovation du bâti en bauge



ORIENTATION 6 :
ORIENTATION 7 :

STIMULER LES FILIÈRES ET LES INITIATIVES LOCALES
DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE TOURISTIQUE AUTOUR
DES LOISIRS DE NATURE ET DE LA DÉCOUVERTE DES
PATRIMOINES

PRINCIPES DE LA CHARTE À PRENDRE EN COMPTE

Favoriser le maintien des spécificités de l’agriculture du territoire (lait, herbe…) et le développement des filières courtes et des signes de qualité (AOC, AB…) *(Mesure 23)*

Renforcer l’offre de tourisme fondée sur la valorisation des patrimoines *(Mesures 29 et 30)*

INFORMATIONS

Sur la partie Parc du Bessin, **l'offre de tourisme fondée sur la valorisation des patrimoines est importante et diversifiée**. Le territoire dispose de 3 offices de tourisme (Isigny-sur-Mer, Formigny et Grandcamp-Maisy) et d'un « Point Information Tourisme » à Trévières.

- Offre « Parc »
- **La Maison du Parc** (Saint-Côme-du-Mont, à 12km de la partie Parc du Bessin) : informations touristiques, films documentaires, expositions temporaires, visites guidées, animations, observation des oiseaux, découverte des marais...
 - **1 site de découverte** : « Saint-Lambert » à Neuilly-la-Forêt. Ce point de vue dispose d'une table de lecture du paysage.
 - **2 sentiers d'interprétation** (petite randonnée jalonnée de stations sur le patrimoine) : « Les Marais de l'Aure » (5km – 2h30) à Saint-Germain-du-Pert et « Les Marais de l'Elle » (3km – 2h00) à Neuilly-la-Forêt
 - **2 circuits « marais blanc »** : circuit marais blanc des vallées de la Vire et de l'Elle (78km), circuit marais blanc de la vallée de l'Aure (52km)

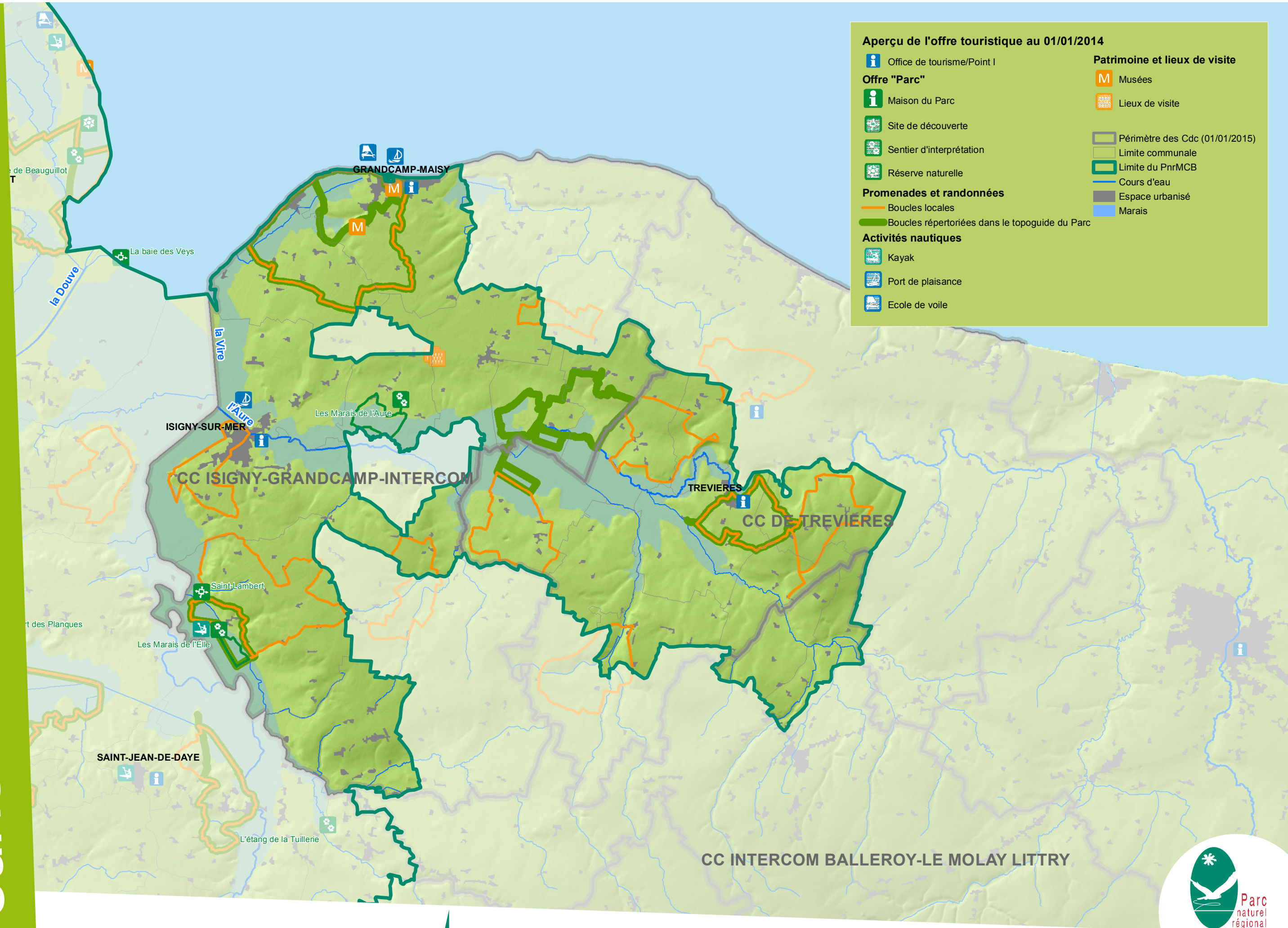
- Promenades et randonnées
- Boucles locales : **16 circuits de randonnée sont répertoriés dans les topoguides de la partie Parc du Bessin** (9 circuits dans le topoguide de la CC Isigny-Grandcamp-Intercom, 6 circuits dans le topoguide de la CC de Trévières et 1 circuit dans le topoguide de la CC Intercom Balleroy-Le Mollay Littry). Le nouveau topoguide du Parc « Les plus belles balades des Marais du Cotentin et du Bessin » comprendra 5 circuits sur la partie Parc du Bessin, dont 3 issus des topoguides intercommunaux.
 - Grands itinéraires : le GR 223, le Sentier du littoral, la Chevauchée de Guillaume, le Tour du Bessin à cheval...

- Activités nautiques et de pleine nature
- Activités nautiques : « En pagayant sur l'Elle » (Neuilly-la-Forêt), école de voile « Cap 21 » (Grandcamp-Maisy), ports d'Isigny-sur-Mer et de Grandcamp-Maisy
 - Activités équestres : « Equi'rando du Houx » (Grandcamp-Maisy), « La cavalerie » (Isigny-sur-Mer) et « Les écuries du Bessin » (Trévières)
 - Autres : Base de loisirs « Le Fanal » (Isigny-sur-Mer), « Les étangs du Petit Feu » (Isigny-sur-Mer), « Les étangs du Bois Hardy » (Bernesq)

- Patrimoine et lieux de visite
- Musées : Musée de la Batterie de Maisy (Grandcamp-Maisy), Musée des Rangers (Grandcamp-Maisy), Musée de la Nationale 13 « Station 70 » (Osmanville)
 - Lieux de visite : Cimetière militaire allemand (La Cambe), Jardin de la paix (La Cambe), Château de Colombières (Colombières)

- Saveurs et savoir-faire
- Artisanat d'Art : « La Grange au Mohair » (Bernesq)
 - Saveurs du terroir : Coopérative laitière Isigny-Ste Mère (Produits laitiers-Isigny sur Mer), « Les Vergers de Romilly » (Produits cidricoles-Saint Germain du Pert), « Les Tourailles » (Produits cidricoles-Trévières), « Les Arpents » (Produits cidricoles-Neuilly-la-Forêt), Ets Vincent Aimard (Produits de la mer-Grandcamp Maisy), Caramel d'Isigny (Isigny-sur-Mer)

ÉTUDES ET PUBLICATIONS	ACTIONS ET POLITIQUES DU PARC
Études Sites de découverte et sentiers d'interprétation Circuits marais blanc Panneaux Relais d'Information Service Publications Carte de visite 2015-2016 (2015) Des marais entre deux mers (2015) Brochure « Maison du Parc » (2015) Collection DECOUVERTE du Parc : « Où voir la terre ? » (2014), « Où voir la nature ? » (2014), « Where to watch our wildlife » (2014) Fiches randonnées (2012)	Depuis 1991 et dans le cadre de sa politique « Valorisation du patrimoine », le Parc accompagne les collectivités souhaitant créer ou rénover un projet d'interprétation. Le Parc apporte un appui technique aux collectivités désirant élaborer ou réviser un topoguide de randonnée. Le Parc met en place des panneaux Relais d'Information Service (R.I.S.) dans les communes. DONNEES SIG Offre Parc Sentiers d'interprétation Tourisme Circuits topoguide du Parc



ORIENTATION 8 : INTÉGRER LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DANS LES PRATIQUES DES ACTEURS ÉCONOMIQUES

ORIENTATION 9 : POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES LOCALES RENOUVELABLES

PRINCIPES DE LA CHARTE À PRENDRE EN COMPTE

- Répondre aux préoccupations environnementales (économie d'énergie, gestion de l'eau et des déchets, éco-conception et éco-matériaux*...) (*Mesures 19 et 33*)
- Favoriser le développement des énergies renouvelables* locales (bois, éolien, solaire, méthanisation...) (*Mesures 34, 35 et 36*)

INFORMATIONS

Face aux enjeux environnementaux et aux risques du réchauffement climatique, le Parc, comme d'autres collectivités couvrant le territoire de la communauté de communes, s'est engagé dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan Climat Énergie Territorial* (validé en 2010 et reconnu à l'échelle nationale). Par la mise en œuvre de son programme d'actions, le Parc a l'ambition de contribuer à **diviser par 4 les émissions de Gaz à Effet de Serre d'ici 2050**, par rapport aux émissions de 1990. La réalisation de cet objectif permettra d'atteindre à l'échelle du Parc un niveau d'émission de 75 kteq CO₂/an en 2050 (soit 10 kteq CO₂/an à l'échelle de la partie Parc du Bessin) contre 290 kteq CO₂/an en 2005 (soit 40 kteq CO₂/an à l'échelle de la partie Parc du Bessin).

Sur un territoire rural et agricole comme celui de la partie Parc du Bessin, les **principales actions pouvant être mises en œuvre pour réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre** sont les suivantes : faciliter les économies d'énergie dans l'habitat, limiter les déplacements en voiture, favoriser le développement des déplacements doux, développer l'utilisation des énergies renouvelables* et limiter l'étalement urbain.

La partie Parc du Bessin dispose de sources d'énergie renouvelables* diversifiées. Du fait du caractère bocager du territoire, le **bois** (issu principalement de l'entretien des haies) et le **biogaz** (issu des matières organiques fermentescibles) constituent les deux potentiels énergétiques renouvelables les plus importants localement. **Une chaudière industrielle à bois** est en service sur le territoire : Coopérative laitière Isigny-Sainte-Mère. On dénombre également **1 chaudière à bois déchiqueté** chez un agriculteur.

Dans un objectif de gestion et de restauration du bocage, **plusieurs programmes de replantation ont été menés de 1997 à 2007** par le Parc (12,7 km de haies plantés/restaurés, 10 exploitations agricoles concernées). Depuis 2007, **2 Plans de Gestion du Bocage ont été élaborés** pour continuer de mettre en œuvre une gestion raisonnée et durable de la ressource en bois.

La partie Parc du Bessin se situe également dans une zone très favorable pour l'exploitation du gisement éolien et favorable à l'exploitation des ressources solaires. En 2005, une étude d'identification des sites envisageables pour le développement raisonné de l'éolien a été menée sur la communauté de communes de Trévières, avec l'appui du Parc. **Un projet de ferme éolienne de 3 machines est en cours** sur la commune de Rubercy.

ÉTUDES ET PUBLICATIONS

Études

- Plan Climat Énergie Territorial du Parc* (2010)
- Production d'énergies renouvelables* et efficacité énergétique sur le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin (2012)
- Fiche Énergie-Climat PNR Marais du Cotentin et du Bessin (2006)*

Publications

- Fiches techniques : Performance environnementale dans les entreprises touristiques (2010)
- Les essenc'ielles (2006)
- Développement raisonné de l'éolien (2006)

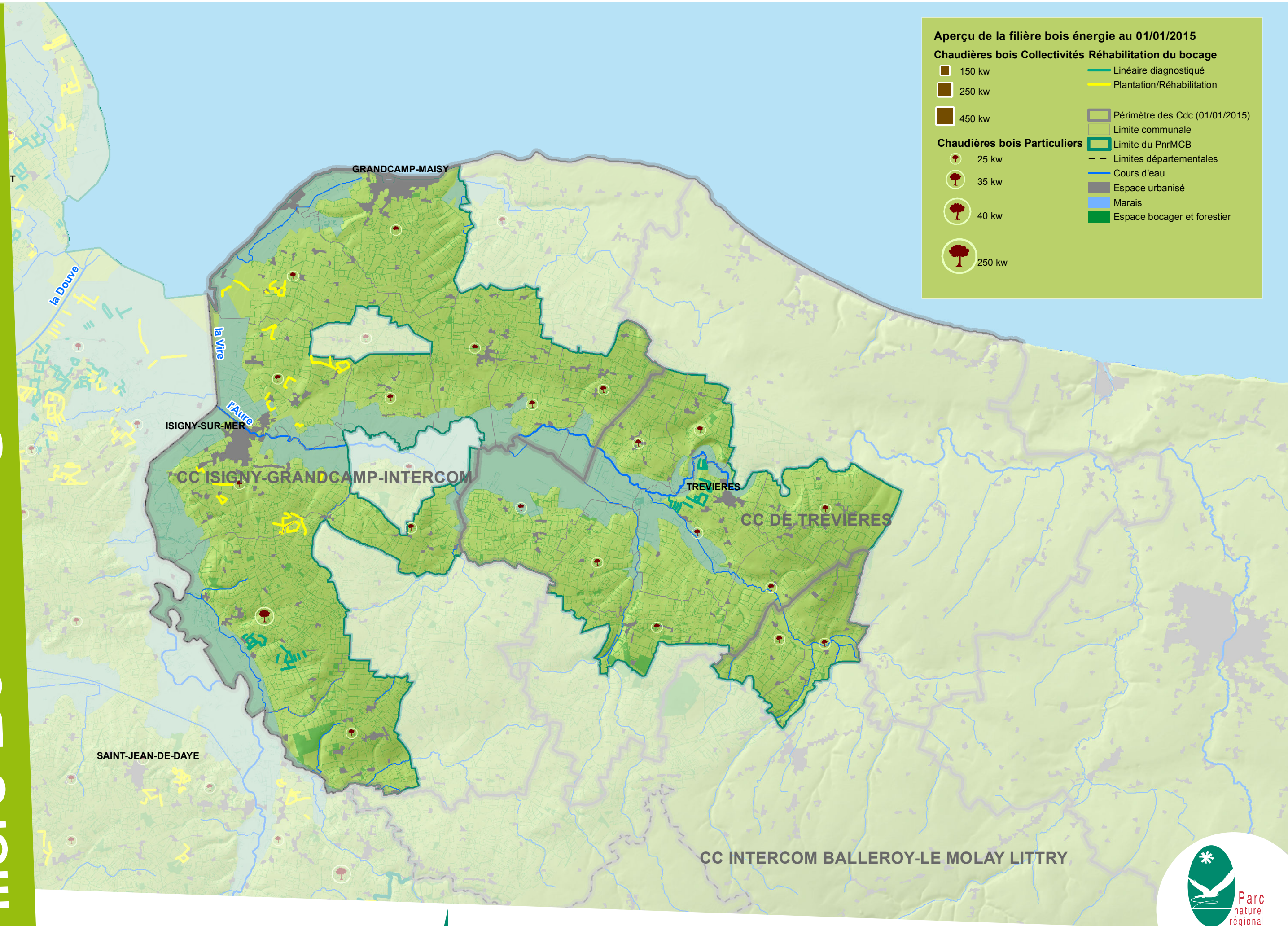
ACTIONS ET POLITIQUES DU PARC

- Depuis 2007, le Parc anime une politique « **Plans de Gestion du Bocage** » qui soutient les agriculteurs souhaitant replanter des haies ou entretenir le bocage, avec des pratiques durables.
- Le Parc accompagne les bourgs structurants du territoire dans l'élaboration et la mise en œuvre de **Schémas de déplacements doux**.
- Le Parc apporte un premier conseil aux collectivités et aux acteurs du secteur tertiaire pour l'**amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments**.
- Au travers d'une « **convention climat** », le Parc propose aux communauté de communes de s'engager en faveur des économies d'énergie et du climat.

DONNEES SIG

- Chaudières bois collectives
- Chaudières bois déchiqueté individuelles
- Haies

Filière Bois Énergie



PLAN DE PARC

PRINCIPES DE LA CHARTE À PRENDRE EN COMPTE

- Préserver ou restaurer les caractéristiques et les fonctionnalités écologiques des marais (*Plan de Parc*)
- Conserver le caractère ouvert des marais (*Mesures 3 et 14, Plan de Parc*)
- Maintenir les caractéristiques et les fonctionnalités des franges bocagères des marais* (haies, ouvertures visuelles, sièges d'exploitation...) (*Mesures 14 et 19, Plan de Parc*)
- Maintenir les qualités paysagères et environnementales des bocages (*Mesures 14, 15 et 19, Plan de Parc*)
- Préserver et valoriser les atouts écologiques et paysagers des espaces littoraux (*Mesures 5, 14 et 19, Plan de Parc*)
- Préserver et mettre en valeur les qualités architecturales des ensembles bâtis de la vallée de l'Aure (*Mesures 14 et 19, Plan de Parc*)

INFORMATIONS

Sur la partie Parc du Bessin, on retrouve **deux espaces de marais** : les marais de l'Aure (marais de l'Aure, vallées de l'Esque et de la Tortonne) et les marais de la Vire (marais de la Vire et de l'Elle). Ces marais font partie de ce qu'on appelle « Les marais du Cotentin et du Bessin ». Identifiés en ZNIEFF, au titre des directives oiseaux et habitats et de la convention RAMSAR, les marais du Cotentin et du Bessin constituent une des plus importantes zones humides de l'Ouest de la France et est reconnue mondialement pour sa biodiversité*.

Les marais sur la partie Parc du Bessin présentent **une haute valeur écologique**, en raison de l'avifaune migratrice qui y séjourne et de la diversité des espèces animales et végétales. La plupart des marais du territoire possède **un caractère ouvert affirmé**. Le maintien des caractéristiques paysagères et environnementales des marais est étroitement lié au maintien des pratiques agricoles extensives (fauche, pâturage...) dans ces espaces.

Les **franges bocagères des marais*** (espaces d'une extrême sensibilité) **sont majoritairement nettes** (limites visuellement marquées entre le marais et le haut-pays) sur la partie Parc du Bessin :

-Les franges des marais de l'Aure : pentes relativement importantes (surtout les franges du coteau nord) et une forte présence du bâti en bordure de marais (bourgs, hameaux, fermes...)

-Les franges des marais de la Vire : pentes importantes

Le bocage sur la partie Parc du Bessin est, dans l'ensemble, **un bocage à grandes mailles**. On peut néanmoins distinguer, sur le territoire, deux sous-types de bocage :

- Le bocage au nord de la vallée de l'Aure : bocage ouvert, avec des parcelles de tailles importantes et homogènes, de formes géométriques, posé sur un plateau au relief peu marqué.

- Le bocage au sud de la vallée de l'Aure : bocage ouvert, avec des parcelles de tailles plus hétérogènes et une proportion à peu près équivalente de cultures et de prairies, posé sur un plateau vallonné.

Dans les deux cas, les essences dominantes sont le chêne et le frêne.

Le littoral du territoire comporte deux sous-ensembles :

- La Baie des Veys : zone de confluence des grandes vallées qui drainent le Parc et espace remarquable en terme de biodiversité*

- Grandcamp-Maisy : port de pêche et de plaisance, station balnéaire très fréquentée avec un long estran sableux.

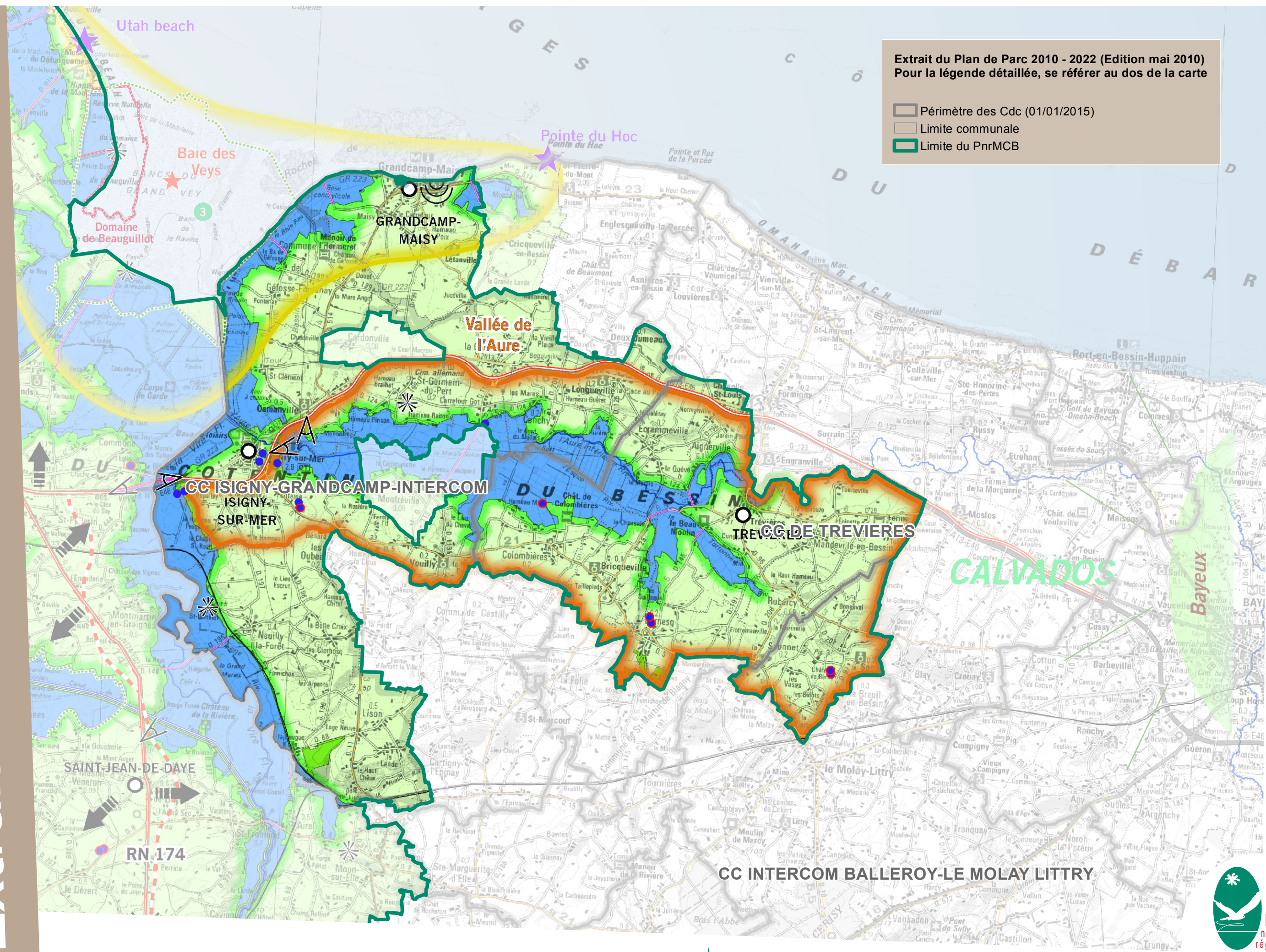
Particularité de la partie Parc du Bessin, **un ensemble de communes autour de la vallée de l'Aure présentent une unité architecturale particulièrement intéressante**. Le bâti pierre est omniprésent dans ces bourgs et hameaux. Les grandes fermes-manoirs isolées sont nombreuses. Cette zone sensible et attractive est un espace privilégié pour imaginer de nouvelles formes urbaines exemplaires.

ÉTUDES ET PUBLICATIONS

Études

- Inventaire du patrimoine bâti de la Vallée de l'Aure (*à venir*)

Extrait du Plan de Parc



Gérer et Préserver		
Espaces à forts intérêts écologiques et paysagers		
 ZIEM : Zone d'intérêt Ecologique Majeur	Pôles de biodiversité exceptionnels, coeurs de nature, au sein des zones classées (Natura 2000, Ramsar, ...). ~ Accompagner la mise en oeuvre de plans des gestion et/ou de mesures réglementaires de protection.	p. 114
 Marais	Zones humides présentant une biodiversité extrêmement riche et un paysage ouvert. ~ Maintenir et conforter les pratiques agricoles, concilier les différents usages et assurer une gestion optimale des niveaux d'eau, ...	p. 116
 Monts	Uniques points culminants, visibles de loin et offrant des vues sur le Parc. ~ Restaurer l'ouverture des monts non boisés et mettre en oeuvre des pratiques sylvicoles durables sur les monts boisés.	p. 117
 Landes ouvertes  Landes boisées	Mosaïques de milieux ouverts et fermés, riches en biodiversité et aux ambiances particulières. ~ Maintenir des pratiques d'entretien dans les zones ouvertes, restaurer les secteurs enrichés et développer des pratiques sylvicoles durables pour les parties boisées.	p. 118
Espaces à intérêts écologiques et paysagers		
 Franges bocagères des marais	Transition entre deux milieux : les marais et le bocage, ces zones sont perceptibles et offrent des vues remarquables sur les marais. ~ Maîtriser le développement de l'urbanisation et des aménagements, favoriser le maintien des exploitations agricoles et de la trame bocagère.	p. 119
 Bocages	Zone présentant d'importants maillages de haies, constituant une forêt linéaire et des corridors écologiques. ~ Maintenir une trame bocagère, restaurer la qualité des haies et les valoriser dans une filière énergétique.	p. 122
Continuités écologiques		
 Ensemble de massifs boisés  Marais	Zones dans lesquelles les structures végétales continues (réseaux de fossés et de haies, ensembles de prairies et de boisements) permettent aux espèces d'évoluer. ~ Intégrer le maintien de ces éléments structurants dans les aménagements, dans les projets d'urbanisme et dans les pratiques d'entretien de l'espace.	p. 122
Zones de prélèvement d'eau		
 Captages d'eau souterraine  BAC prioritaires	Zones identifiées comme prioritaires pour l'alimentation en eau potable dans un territoire où la ressource en eau est reconnue d'intérêt majeur à l'échelle régionale. ~ Conduire des actions favorables au maintien de la ressource en eau et de sa qualité, prenant en compte les interactions entre la zone humide et les eaux souterraines.	p. 123
Impulser et Accompagner un éco-développement		
Sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement dans les zones à enjeux spécifiques		
Zones de développement touristique et résidentiel		
 Littoraux	Zones où les milieux naturels de grandes richesses sont imbriqués, attractives pour le développement touristique et l'habitat résidentiel (🏡). ~ Maîtriser et accompagner le développement urbain, notamment dans les secteurs les plus convoités, en intégrant les enjeux environnementaux et paysagers, et à long termes, les changements climatiques. ~ Mettre en valeur les milieux naturels et les paysages dans les aménagements.	p. 124
Zone de développement économique et urbain dans un espace contraint		
 Secteur de Lessay	Zone de développement économique et urbain (🏡➡️) entourée d'espaces à fortes valeurs écologiques et paysagères. ~ Intégrer les préoccupations de corridors écologiques et de qualité environnementale dans les projets.	p. 126
Zone de forte homogénéité et qualité architecturale		
 Communes de la Vallée de l'Aure	Communes ou parties de communes où la qualité des ensembles architecturaux est particulièrement intéressante, encore peu touchées par le développement urbain. ~ Intégrer des recommandations architecturales et de formes urabaines adaptées aux caractéristiques de ce secteur dans les projets d'extension du bâti.	p. 127
Zone de fort potentiel de développement urbain et économique futur		
 Nouvel axe RN 174	Zone où l'ouverture de cet axe va générer un développement nouveau, une barrière écologique et un impact paysager. ~ Mettre en oeuvre des projets d'aménagements cohérents, prenant en compte les sensibilités et les qualités environnementales et paysagères.	p. 127
Aménager et Découvrir		
 Cônes de vue	Le long des routes, ils offrent la possibilité de découvrir les paysages du Parc.	p. 128
 Points de vue aménagés	Aménagés par le Parc, ces points de vue offrent des panoramas de qualité sur les paysages du territoire.	p. 128
 Traversées de marais	Elles apportent aux utilisateurs de ces routes un cadre privilégié de découverte des paysages de marais.	p. 129
 Voies vertes	Réservées à la circulation non motorisée, elles rendent l'offre de randonnée du Parc dense et de qualité.	p. 129

P n r des Marais du Cotentin et du Bessin			
	Périmètre d'étude 2008 du Parc naturel régional (154 communes) (Périmètre définitif : 150 communes adhérentes)		
	Pôle d'emploi de l'espace rural		Maison du Parc
	Bourg structurant		Dune
	Influence des pôles urbains voisins		Massif boisé
	Voie SNCF		Réserve Naturelle Nationale
	Route principale		Carrière de tourbe en voie de réhabilitation (plan d'eau)
	Route secondaire		
	RN 174 en construction		
	Canal		Site remarquable pour leur patrimoine naturel, paysager et historique : Opération Grand Site « Normandie 44 »
	Cours d'eau		

ANNEXES

Glossaire

Bibliographie

Documents disponibles sur le serveur FTP

Données SIG disponibles sur le serveur FTP

Glossaire

Agenda 21

Document pratique et opérationnel, programme concret d'actions, destiné à renforcer la prise en compte du développement durable sur un territoire. Il doit traduire une volonté politique et être élaboré avec les acteurs locaux.

Bauge

Technique de mise en œuvre de la terre crue. Elle consiste en un mélange de terre, de fibres et d'eau appareillé sans coffrage par levées successives.

Biodiversité

Diversité naturelle des organismes vivants (écosystèmes, espèces, gènes...).

Chaume

Mode de couverture utilisant des fibres végétales (pailles de blé, tiges de roseaux...).

Cône de vue

Espace visible depuis un point donné.

Continuité écologique

Ensemble de milieux aquatiques ou terrestres qui relient entre eux différents habitats vitaux pour une espèce ou un groupe d'espèces. Ils sont constitués des réservoirs de biodiversité (espaces de biodiversité* remarquable, dans lesquels les espèces trouvent les conditions favorables pour réaliser tout ou partie de leur cycle de vie) et des corridors écologiques (axes de communication biologiques entre les réservoirs de biodiversité*).

Eco-construction

Création, restauration, rénovation ou réhabilitation d'un bâtiment en lui permettant de respecter au mieux l'environnement tout au long de son cycle de vie (depuis son édification jusqu'à sa démolition).

Eco-matériau

Matériau de construction qui répond aux critères techniques habituellement exigés des matériaux de construction, mais aussi à des critères socio-environnementaux, tout au long de son cycle de vie.

Energies renouvelables

Énergies produites par différents processus naturels (rayonnement solaire, vent, bois...) et se renouvelant assez rapidement pour être considérées comme inépuisables à l'échelle de temps humaine.

Franges bocagères des marais

Espace de transition entre le bas pays (marais) et le haut pays (bocage).

Plan Climat Énergie Territorial

Projet de développement durable qui vise à lutter contre le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et à adapter le territoire aux effets inéluctables de ce changement climatique.

Sites Natura 2000

Sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques.

Traversées de marais

Routes franchissant les marais.

Unités paysagères

Portion de territoire présentant des caractères de paysage homogènes.

Zones d'Intérêt Écologique Majeur

Pôles de biodiversité* exceptionnels identifiés par le Parc.

Bibliographie

Ouvrages

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, *Charte 2010-2022*, Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, Les Veys, 2010.

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, *Atlas cartographique*, Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, Les Veys, 2007.

CERESA, *Document de référence sur les paysages du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin*, Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, Les Veys, 2012.

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, *Plan Climat Énergie Territorial du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin*, Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, Les Veys, 2010.

Sites internet

www.parcs-naturels-regionaux.fr

www.parc-cotentin-bessin.fr

www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr

www.eau-seine-normandie.fr

www.environnement-sante-manche.org

www.geoportail.gouv.fr

Documents disponibles sur le serveur FTP

Charte du Parc

- Charte 2010-2022, PnrMCB (2010)
- Plan de Parc – Charte 2010-2022, PnrMCB (2010)
- Charte 2010-2022 surlignée, PnrMCB (2012)
- Atlas cartographique, PnrMCB (2007)

Biodiversité

- Document d'objectifs du Site Natura 2000* Directive Habitats « Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys », PnrMCB (2010)
- Annexes scientifiques du Site Natura 2000* Directive Habitats « Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys », PnrMCB (2010)
- Document d'objectifs du Site Natura 2000* Directive Oiseaux « Basses vallées du Cotentin – Baie des Veys », PnrMCB (2010)
- Annexes scientifiques du Site Natura 2000* Directive Oiseaux « Basses vallées du Cotentin – Baie des Veys », PnrMCB (2010)
- Atlas cartographique des Sites Natura 2000* Directives Habitats et Oiseaux « « Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys » PnrMCB (2010)
- Synthèse des résultats des 24h de la biodiversité à Géfosse-Fontenay, PnrMCB (2012)
- Notice explicative et d'utilisation de l'occupation du sol orientée TVB, PnrMCB (2014)

Paysage

- Parties 1 et 2 du Document de référence sur les paysages du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, PnrMCB (2012)
- Partie 3 du Document de référence sur les paysages du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, PnrMCB (2012)
- Partie 4 du Document de référence sur les paysages du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, PnrMCB (2012)
- Fiche paysagère du cône de vue « Vallée de la Vire », PnrMCB (2013)
- Fiche paysagère du point de vue « Saint-Lambert », PnrMCB (2013)

Tourisme

- Site de découverte : Saint-Lambert (2005)
- Sentiers d'interprétation : Les Marais de l'Aure (2006), Les Marais de l'Elle (2005)
- Circuits marais blanc : Vallée de la Vire (2014), Vallée de l'Aure (2012)
- Plans communaux : Aignerville (2006), Ecrammeville (2012), Géfosse-Fontenay (2014), La Cambe (2009), Lison (2006), Rubercy (2006), Saon (2009), Saonnet (2009) et Trévières (2012)

Énergie-Climat

- Plan Climat Énergie Territorial* du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, PnrMCB (2010)
- Synthèse du Plan Climat Énergie Territorial* du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, PnrMCB (2010)
- Programme d'actions du Plan Climat Énergie Territorial* du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, PnrMCB (2010)
- Production d'énergies renouvelables* et efficacité énergétique sur le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin, Observatoire Bas-Normand de l'Énergie et du Climat (2012)
- Fiche Énergie-Climat PNR Marais du Cotentin et du Bessin, Explicit (2006)

Données SIG disponibles sur le serveur FTP

Informations valables pour toutes les données :

- Système de coordonnées projetées : RGF93_Lambert93
- Format : SHAPE
- Modalité de mise à disposition des données : signature et respect de l'acte d'engagement "Conditions d'utilisation d'un répertoire numérique de données géographiques extrait du Système d'Information Géographique du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin"

Données de cadrage

Information valable pour les données de cadrage :

- Toutes les données ne sont pas disponibles sur le serveur FTP du Parc, mais elles peuvent être fournies sur simple demande au Parc.

Nom de la donnée	Auteur/propriétaire	Territoires/Années
SCAN 25® topographique	IGN/IGN	Calvados et Manche (2000, 2003, 2009)
SCAN 100®	IGN/IGN	Calvados et Manche (2000, 2007)
BD TOPO®	IGN/IGN	Calvados et Manche (2006, 2014)
BD CARTO®	IGN/IGN	Calvados et Manche (2002)
BD ORTHO®	IGN/IGN	Calvados (2005, 2009, 2012), Manche (2007, 2010)
BD ORTHO® Historique	IGN/IGN	Manche (1947), Calvados (1947)
BD CARTHAGE®	IGN/IGN	Calvados et Manche (2005, 2011)
BD FORET®	IGN/IGN	V1, V2
CG Ortho®	CG 14 et 50/CG 14 et 50	Calvados (2001, 2006), Manche (2002, 2007)
BD CORINE Land Cover®	IFEN/IFEN	Calvados et Manche (1990, 2000, 2006)
Tache Urbaine	DREAL BN/DREAL BN	Basse-Normandie (2002)
Zones Humides	DREAL BN/DREAL BN	Basse-Normandie (Mise à jour continue)

Données thématiques

Informations valables pour toutes les données thématiques :

- Champs de base : superficie, périmètre, coordonnées du centroïde en X, Y en Lambert93
- Type de données : les données thématiques sont des données d'études. Elles ne peuvent être considérées comme exhaustives et doivent faire l'objet de vérifications avant d'être utilisées.

Nom de la donnée (Nom du fichier)	Auteur/Propriétaire	Territoire/ Année	Description sommaire	Principaux champs
Zones d'intérêt Écologique Majeur (ziem_08)	PnrMCB/PnrMCB	PnrMCB/ 2008	Périmètres des Zones d'Intérêt Écologique Majeur identifiées dans la Charte 2010-2022 du Parc	Numéro, Nom
Nids de cigognes (cigogne_nouv_10_temp)	PnrMCB/PnrMCB	PnrMCB/ 2009	Nids de cigognes blanches inventoriés dans le cadre du suivi annuel des populations	Commune, Lieu dit, support de nid
Colonies de chauves-souris (chiro_batiment_temp)	PnrMCB/PnrMCB	PnrMCB/ 2008	Colonies de chauve-souris inventoriées dans les bâtiments publics dans le cadre de plusieurs stages	
Occupation du sol orientée TVB (occupation_sol_TV_B)	PnrMCB/PnrMCB	PnrMCB/ 2014	Occupation du sol obtenue par un croisement de nombreuses données de référence avec comme unité de base la parcelle (BD Topo, Corine Land Cover, Registre Parcellaire Graphique...)	Libellé, Source
Sous-trames (ST_landé, ST_humide, ST_ouverte)	PnrMCB/PnrMCB	PnrMCB/ 2014	Espaces constitués par un même type de milieu issus de l'occupation du sol orientée TVB	Libellé, Source

Nom de la donnée (Nom du fichier)	Auteur/Propriétaire	Territoires/ Année	Description sommaire	Principaux champs
Éléments fragmentants (elemfrag)	PnrMCB/PnrMCB	PnrMCB/ 2014	Éléments ayant un effet « barrière » sur le déplacement des espèces	Nature, Sens
Bocage (densite_haie, densite_prairie, connectivite_haie...)	PnrMCB/PnrMCB	PnrMCB/ 2014	Analyses du bocage selon plusieurs critères (densité de haies, densité de prairies, connectivité des haies...)	Données RASTER
Ouvrages hydrauliques (ouvrage_hydr_09)	PnrMCB/PnrMCB	PnrMCB/ 2009	Ouvrages hydrauliques inventoriés dans le cadre de différentes études	Commune, Gestionnaire, Nom, Type, Propriétaire
Unités paysagères et sous-unités paysagères (up_ceresa_mcb)	CERESA/PnrMCB	PnrMCB/ 2011	Périmètres des sous-unités paysagères identifiées dans le document de référence sur les paysages du Parc	Numéro, Nom unité, Nom sous-unité
Vergers (BD_parcelles_1945_2010)	PnrMCB/PnrMCB	PnrMCB/ 2014	Inventaire, par photo-interprétation des orthophotos 1947, 2000 et 2010, des parcelles (selon cadastre de 2009) comprenant un verger (6 arbres plantés et alignés)	Présence 1947, 2000 et 2010
Patrimoine bâti en bauge (en construction)	PnrMCB/PnrMCB	PnrMCB/ 2009	Édifices en bauge étudiés lors de l'inventaire thématique "bauge" mené entre 2004 et 2009 sur le Parc des Marais	<i>En construction</i>
Offre Parc (poi_touristique_10)	PnrMCB/PnrMCB	PnrMCB/ 2012	Points d'intérêt touristiques (sites de découverte, sentiers d'interprétation, points de vue...) aménagés avec l'aide du Parc et valorisés par le Parc dans sa carte de visite 2014-2015	Commune, Nom, Type
Sentiers d'interprétation (pnrmcb_sentier_d'interpretation_2013)	PnrMCB/PnrMCB	PnrMCB/ 2013	Itinéraires des sentiers d'interprétation situés sur le territoire du Parc	Commune, Nom, Typologie
Tourisme (bd_tourisme_2014)	PnrMCB/PnrMCB	PnrMCB/ 2014	Lieux pratiques pour séjourner sur le Parc (restaurants, location de voiture, gîtes et meublés, musées...) valorisés par le Parc sur son site internet	Commune, Nom, Type (Edition)
Circuits topoguide du Parc (topo15_plusbelle)	PnrMCB/PnrMCB	PnrMCB/ 2014	Circuits de randonnée répertoriés dans le nouveau topoguide du Parc « Les plus belles balades des Marais du Cotentin et du Bessin »	Nom, localité, Durée, Distance
Chaudières bois collectives (chaudiere_bois_collective)	PnrMCB/PnrMCB	PnrMCB/ 2013	Chaudières bois collectives et industrielles (copeaux, granulés, bûches) en service ou en projet sur le territoire du Parc	Commune, Puissance, Système, Année de création
Chaudières bois décheté individuelles (chaudiere_bois_dech_individuelle)	PnrMCB/PnrMCB	PnrMCB/ 2013	Chaudières bois décheté individuelles (agriculteurs ou particuliers) en service	Commune, Puissance, Système
Haies (PNRMCB_BD_BOCAGE)	PnrMCB/PnrMCB	PnrMCB/ 2014	Haies inventoriées et caractérisées par photo-interprétation des orthophotos 1947, 2000 et 2010	Type, Présence 1947, 2000 et 2010